LA RHETORIQVE DE PIERRE DE COVRCELLES DE CANDES EN TOVRAINE.

k
836 L14
4

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A PARIS,

Par Guillaume le Noir, rue S. Iaques à la Rose blanche couronnee.

1557.

Fontenay 1691

MVSEVM
BRITAN
NICVM

A TRES-ILLVSTRE ET TRES-VERTVEVSE PRINCESSE MADAME *Louise de Giury Dame & Abesse de Iouerre: son tres-obeissant Pierre de Courcelles.*

TOut aïnsi que le bon iardinier (tre-sil lustre Princesse) lequel pour rendre son iardin plus fructueux & plaisãt: de plusieurs lieux y transporte de ieunes entes & bonnes greffes. Considerant estre plusieurs petites belles filles & gentilles d'esprit: souz la grandeur & inuicible puissance de vostre crosse, grandement desirantes & cupides de congnoystre les inuolutions des sciences & bonnes disciplines. Pour illustrer & rendre nostre langue maternelle plus coppieuse & riche: de plusieurs bons & famés auteurs Latins, i'ay tiré ce petit art de Rhetorique. Duquel sans craindre aucunemẽt le flotz & reflotz des langues serpantines, i'ay exposé & mis au monde le premier liure, au iugemẽt de plusieurs & diuers personnages. Souz l'innumerable voyle de vostre nom, par lequel il eũitera heureusement les impetueuses & mauuaises tormentes de maudite enuie & les durs rochers de calomnie eshontee. Partãt concluant ne parleray plus outre de toutes icelles choses à cause de breueté: me confiant que fauorablement receurez mon petit labeur, ne prenant garde toutesfois à mon dur & lourd parler. Si

d'auanture ie n'ay vsé d'auſsi bon langaige & d'auſsi bon ſtille de diſpoſition : ainſi que pluſieurs autres ſçauãs compoſiteurs & traducteurs de noſtre temps euſſent bien fait. Mais vous conſidererez la ieuneſſe & la volonté de celuy, qui de long temps l'a ordonné & ordonne à voſtre treshaute & treſ-uertueuſe nobleſſe. Vous ſuppliãt luy pardonner ſ'il à ozé trop entreprẽdre le vous preſẽtant & mettant en lumiere ſouz la ſauuegarde & protection de voſtre nom. Priant le ſouuerain & plus parfait Orateur des Orateurs de vous donner la grace, de mettre afin voſtre plus haut deſir & parfaite volonté. De Paris le premier iour d'Auril.

A elle meſme.

De los ne reçoit point Diane la deeſſe,
Ses Nymphes cõſeruãt des Satyres puiſſans:
En ſaulles les muãt bordãt ruiſſeaux luiſsãs,
Pour de corruption euiter la rudeſſe.
Comme voſtre Cité (ô treſ-noble Princeſſe)
Ioyeuſe vous reçoyt: au retour de deux ans:
S'eſiouiſsãt de voir voz deux yeux reluiſans,
Venãt pour eſiouir ce lieu plain de deſtreſſe.
Pergeä & vous ſeulle aues ceſte puiſſance,
L'vne à Iouerre tient ſon tẽple de plaiſance,
L'autre au plaiſant païs & Cité de Pãphile.
Tãt ſeulemẽt d'vn point differez toutes deux,
Ceſt que Dianẽ habite au haut boys tenebreux,
Et vous eſtes touſiours habitante à la ville.

A Treſ-illuſtre Princeſſe Madame Charlotte de Bourbon.

Si ſans trauail treſ-illuſtre Princeſſe,
Aués deſir de congnoiſſance auoir
De la ſcience: il vous conuiendra voir
Ce petit art, qu'à voſtre Ante i'adreſſe.
Certainement noble cœur de deeſſe,
Parfaitement aucun ne peut ſçauoir,
Des beaux eſcritz tout le parfait pouuoir,
Sans de ceſt' art entendre la hauteſſe.
Or doncq' Madame ayés ceſte liqueur
De Rhetorique, encree en voſtre cœur:
Et vous aurez parfaite congnoyſſance.
De verité: qu'vn chacun doit tenir,
Qui des haut Cieux veut auoir iouiſſance:
Dieu pour gardon vous y doyent aduenir.

In Petri de Courcelles Rhetoricam Gallicam Epigramma Claudii Roiellet.

Græcia quicquid habet linquáque manúque laboris,
Vendicat hoc totum lingua Latina ſibi.
Quicquid habet latium, Graii, propriiq; leporis,
Hoc quoque iure ſuum, Gallica lingua facit.
Sic illam videas linguis præſtare duabus,
Quæ vin linguarum continet vna trium.
Si dubitas, hic Rhetoricos mirare colores,
Quos ſignat chartis Gallica gemma ſuis.
Tum tu quàm latium, quàm pauper Achaia dices
Quàm contrà diues Gallica lingua ſonat.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

Par priuilege du Roy noſtre ſire. Il eſt permis à Guillaume le Noir libraire à Paris, d'imprimer & mettre en vente ce preſent liure, intitulé La Rhetorique de Pierre de Courcelles. Et inhibitions & defenſes faictes à tous imprimeurs & libraires, & autres marchans quelz qu'ilz ſoyent, d'en imprimer ou faire imprimer, vendre ne diſtribuer autres que ceux que ledict le Noir aura imprimé, iuſques à ſix ans prochainement venans, à conter du iour & date qu'en ſera faicte la premiere impreſsion Et ce ſur peine de confiſcatiõ deſdictz liures, & d'amende arbitraire au Roy applicable, ainſi qu'il appert & eſt plus à plain contenu es lettres dudict priuilege, donné à Paris le neufiéme iour de Nouẽbre l'an mil cinq cẽs cinquante ſix. Signé par le conſeil, de Courlay, & ſeellé ſur ſimple queüe de cire iaune.

PREMIER LIVRE DE LA RHETORIQUE de Pierre de Courcelles de Candes en Touraine.

De definitiõ de Rhetorique. Premier chap.

RHetorique eſt art de bien & ornemẽt parler, ſelon les queſtions Ciuiles, pour perſuader aux auditeurs ou Iuges, de bailler ſentẽce de la choſe, de laquelle nous voulons tout incontinent obtenir arreſt & determinance. Rhetorique eſt appellee des orateurs Grecz ἀπὸ τῆς ῥήσεως, c'eſt à dire a diction: car ῥῆσις n'eſt autre choſe entre les Rheteurs Grecz, que diction: & ῥήτωρ, autre choſe que Orateur. Il y a quelque affinité & conionction entre Grammaire, Dialectique, & Rhetorique. Car la Grammaire premierement nous enſeigne à bien & congrument parler, & nous demonſtre ſemblablement à congnoiſtre la purité & netteté de la diction, auec la compoſition de l'oraiſon. Dialectique à bien diſputer & raiſonner, pourtant qu'elle nous deſclare la verité de toute raiſon, & par conſequent la fauſeté, ſoit ou neceſſaire dont naiſt la ſcience: ou contin-

Definition de Grammaire.

Definition de Dialectique.

gente dont naiſt l'opinion. Rhetorique à bien & elegamment parler (ainſi que cy deuãt a eſté dit) de laquelle cy apres parlerons plus emplement, par tous noz quatre liures, que de long temps auons propoſé & deliberé faire d'icelle. Leſquelz nous paracheuerons le plus breuement que faire ce pourra, incontinent auoir entendu & congneu le plaiſir que prendrez à la lecture d'iceluy premier: lequel nous auons (comme pour le coup d'eſſay) premierement baſti & ordoné: reſemblant (ainſi que dit Platon) aux ieunes ſouldars, encor' non bien vſitez & inſtruitz aux armes, qui deuant que ſ'expoſer & entremettre es lieux dengereux, ſ'experimentent & eſſayent es lieux de plus facile yſſue, & de moins d'importance. Toutesfois en paſſant ne lairrons à parler du propre & particulier de Rhetorique. Or doncq' le propre & particulier de Rhetorique, eſt vſer d'oraiſon continuelle & permanente: c'eſt à dire traiter au long des choſes, & non ſuccintemẽt comme les Dialecticiens ont de coutume faire, en leurs diſputes & queſtions: deſquelles iournellement ilz vſent par ſilogiſmes & argumens.

Le propre & particulier de Rhetorique.

Du deuoir & office de l'Orateur.
Second Chapitre.

LE deuoir & office de l'Orateur eſt pouuoir parler d'icelles choſes, leſquelles ſont conſtituees à l'vſage, & commodité des Citoyens: cõme des coutumes des lois, et des preuilieges de la Cité, en laquelle l'on fera oraiſon, d'autant qu'il ſera en la puiſſance & poſsibilité de l'Orateur, auec le cõſẽtemẽt des auditeurs ou Iuges. Il y a tout premieremẽt trois genres de cauſes, que principalement l'Orateur doit auoir, genre Demõſtratif, Deliberatif & Iudiciel. Genre Demonſtratif eſt, quãd à quelque perſõne on attribue louange, ou vitupere. Deliberatif eſt, quand la choſe ſe met en conſultation, pour ſçauoir ſi elle ſe doit faire ou non: & contient ſuaſion & diſuaſion. Iudiciel eſt, quand la choſe eſt miſe en altercation & controuerſie: tenant en ſoy accuſation, demande, & requeſte: auec defence. Maintenant demonſterons quelles choſes conuient neceſſairement receuoir à l'Orateur: puis apres conſequemment cõment conuiendra traicter icelles choſes, & diſpoſer par ordre, les colloquer chacunes en ſa place. Dõcques premierement & principalemẽt faut obſeruer à l'Orateur futur, Inuention, Diſpoſition, Elocution, Memoire, & Prononciation. Inuention eſt, vn penſement & excogitation des choſes vrayes, ou vray ſemblables,

Trois genres de cauſes. *Demõſtratif.* *Deliberatif.* *Iudiciel.* *Cincq parties de l'office de l'Orateur.* *Inuention.*

lesquelles rendent nostre cause plus probable
Dispositiõ. & approchante de verité. Disposition est, vn ordre & distribution des choses inuentees: laquelle demonstre le lieu & place, ou c'est qu'vn chacun argument doit ingenieusement estre
Elocution. colloqué & disposé. Elocution est vne appropriation des dictions, & sentences propres & idoynes à l'inuention, c'est à dire es choses in-
Memoire. uentees. Memoire est, vn enseignement & ferme instruction à l'esprit, afin de plus facilemẽt retenir la disposition & establissement des vocables, dictions, motz, & sentences: qui premierement ont esté distribuees, & mises par or-
pronõciation. dre. Prononciation est vn gouuernement & attrempãce de voix, de visage, & de gestes, auec bonne grace & biẽ seante. C'est à dire qu'il faut gouuerner & tenir sa voix, de telle sorte, qu'elle soit tantost douce, tantost rude, tantost douteuse, tãtost aspre & raboteuse. Du visage semblablement faire bõne chere, bonne trongne, bõne mine, beau maintien, beau regard, plustost ioyeux & gracieux, plustost triste & efrené. Et consequemment des gestes comme de la teste, des bras, des mains, des iambes, des piedz: & finablement de toutes les autres parties du corps: Pour le present de toutes icelles choses ne passerons plus outre, pource qu'au troisieme liure, de tout cela vous sera baillé exemple:

Toutes ces choſes (cy deſſus dictes) ce pourront facilement & aiſement retenir par trois manieres, par Art, Imitation, & Exercice. Art tout premierement eſt, vn enſeignemẽt lequel donne certaine voye & raiſon, de bien & proprement parler. Imitation eſt, par laquelle de diligente raiſon ſommes eſmus & totalement incités d'eſtre ſemblables à ceux, deſquelz nous voulõs affectueuſemẽt ſuyure la trace, & belle maniere de parler. Exercice eſt vne coutume d'vſage & aſsiduité de bien dire, qui eſt (comme dit Virgile) maiſtre ſur toutes choſes: ainſi que par ces carmes lon peut voir.

Trois manieres d'aprendre.

Art.

Imitation.

Exercice.

Rien n'y a tant caché ſoit il,
Que l'eſprit agu & ſubtil,
En cherchant ne puiſſe trouuer
S'il veut bien ſa force eſprouuer.

L'auteur.

Luy meſme.

Labeur conſtant & operation,
Sur toute choſe a domination.

Puis doncq' qu'il eſt demonſtré, quelles cauſes faudra à l'Orateur receuoir: & quelles choſes luy conuiẽdra neceſſairemẽt auoir, pour ceſte heure ie ſuy d'auis & opinion de mõſtrer comment icelles offices, ſe pourront par l'Orateur ingenieuſement accommoder & proprement adapter au futur baſtiment & oraiſon. Or dõcques la premiere partie de toute Rhetorique

Six parties d'Inuẽtiõ.

nommee Inuention, eſt diuiſee en ſix parties, que nous appellõs Exorde, Narratiõ, Diuiſiõ, Confirmation, Confutation, & Concluſion.

Exorde. Exorde ou commencement eſt, le commencement & principe de l'oraiſon: par lequel l'eſprit de l'auditeur ou Iuge eſt apareillé pour ouir & entendre la choſe, de laquelle lon veut parler.

Narratiõ. Narratiõ eſt vne expoſition & declaration des choſes faictes, ou comme ſ'elles auoyent eſté faictes: les diſpoſant & mettant par ordre, ainſi qu'a elles appartiendra. C'eſt aſçauoir que les choſes, qui auront eſté faictes premierement, ſoyent miſes les premieres: & dernieremẽt, les dernieres.

Diuiſion. Diuiſion eſt, par laquelle eſt ouuerte la choſe, dont les aduocats ou Rheteurs ſont d'accord: & laquelle demeure en altercation: & par laquelle nous diſpoſons & deliberons, de quelle choſe ſommes deliberez parler.

confirmation. Confirmation eſt, vne declaration de noz argumẽs & ſilogiſmes: auecq' affirmation & iurement.

confutation. Confutation eſt vn payemẽt & diſolution des lieux contraires, obiectés & reprochés par l'aduerſaire.

Cõcluſion. Cõcluſion ou Peroration eſt, l'artificielle & ingenieuſe fin de l'oraiſon; c'eſt à dire la fin & borne de la choſe encommencee: laquelle pluſieurs diſent deuoir eſtre la premiere: deſquelz (ſuyuãt le dire d'Ariſtote, qui l'appelle principe de cõſideration) ie ſuis d'opiniõ,

phiſique 2

pourtant

pourtant qu'en ſaige conſeil, & meure delibe-
ration, la fin doit eſtre premierement & prin-
cipalement conſideree, Ainſi Iunon conſume Eneide.1.
la fin du mariage, quand elle promet Deïopee
à Eole diſant.

Auecques moy i'ay des Nymphes gentilles
Quatorze ou plus, qui ſont bien belles filles.
Dont en beauté vne ſurpaſſe toutes:
C'eſt Deïopee, & ſans que tu en doutes
Tienne ſera: car d'elle (pour guerdon) Des Maſu-
Ie te feray de tresbon cœur vn don, res.
A celle fin que ioincte en mariage
Auecques toy elle paſſe ſon aage:
Et qu'en plaiſir heureux & triumphant,
Te face (en fin) pere d'vn bel enfant.

Puis que nous auons prolongé iuſques icy, à celle fin de plus commodement parler des parties de l'oraiſon, auec le deuoir & office de l'Orateur: auſsi afin qu'icelles choſes feuſſent de plus facile congnoiſſance, auons deliberé (à cauſe de plus proprement accommoder l'inuention, c'eſt à dire les choſes inuentees à l'oraiſon) traicter premieremẽt de l'Exorde & cõmencemẽt. Mais deuant toutes choſes (la cauſe conſtituee) faudra conſiderer le genre & eſperance de la cauſe: pourtant que plus commodement pourrons faire noſtre Exorde & com- Quatre gẽres de cauſes.
mencement. Or doncq' quatre genres de cauſe

ſont, ſçauoir genre honneſte, vilain, douteux,
Honneſte. & humble. Genre honneſte eſt eſtimé, quand lon defent ce que d'vn chacun eſt veu defendre & ſoutenir: & quand lon combat ce, qui eſt ſemblablement d'vn chacun veu combatre & aneantir: comme pour vn hõme fort & magnanime, cõtre vn paricide: c'eſt à dire qui a tué
Vilain. ſon pere ou mere. Vilain & deshõneſte eſt entendu, quand la choſe honneſte eſt aſsiegee & combatue, pour defendre la vilaine & deſhonneſte, c'eſt aſçauoir quãd ce, qui eſt bon & honneſte eſt totalement delaiſſé à neant, pour fermement ſoutenir ce qui eſt meſchant & de-
Douteux. teſtable. Douteux & incertain eſt, quãd la choſe contient en ſoy toutes les deux parties, ſça-
l'humble. uoir bonne & mauuaiſe. l'Humble & de baſſe condition eſt, quãd l'on apporte quelque choſe en auant: de laquelle lon ne fait pas grand conte, & qu'on a en contemnement, pour la petite & moyenne valeur en quoy elle cõſiſte. Maintenant puis qu'il eſt tout cler & manifeſte, qu'il y a quatre genres de cauſes, il eſt neceſſaire de les adapter à chacune raiſon d'exorde & commencement: afin que pour la varieté d'iceluy genre, puiſsions plus facilement prendre changement d'exorde & commencement.

De

De l'Exorde & commencement. Troiſieſme chapitre.

DEux genres d'Exorde ſont, cómencemẽt que les Grecz appellent προοίμιον & inſinuatiõ qu'ilz nomment ἐφοδος. Commencement tout premieremẽt eſt, par lequel nous rendons tout incontinent & ſans ambiguité de parolles l'auditeur preſt & appareillé pour ouyr: & ce prend de telle ſorte, afin de plus ayſement auoir les auditeurs attentifz, beneuoles, & dociles: car l'auditeur attentif, beneuole, & docile, ſera beaucoup plutoſt perſuadé de noſtre dire, que celuy qui entend ſeulement la choſe à demy, & ſans aucunement y prendre gouſt. Doncques ſi nous auons genre de cauſe douteux & incertin, faudra tout premierement cõſtituer noſtre Exorde & commencement par beneuolence, craignant que quelque partie d'icelle cauſe vilaine & deshonneſte, ne nous puiſſe en aucune maniere nuire & dommager. Duquel genre Ciceron a vſé en l'oraiſon pour A. Milon diſant.

Deux genres d'Exorde.

Commencement.

De l'exorde du ſecond genre de cauſe.

» O iuges iaçoit que i'aye grãd' craincte & dou-
» te fort, que ſe ne ſoit choſe vilaine & deshon-
» neſte, de ne pouuoir ainſi qu'il appartiẽt com-
» mencer à dire, pour vn homme tant vertueux
» & magnanime voyãt qu'il a touſiours eſté plus

» ſongneux, du ſalut & vtilité de la republicque,
» que du ſien propre & particulier & cetera. S'ile genre de cauſe eſt, humble & de baſſe condition, conuiendra faire les auditeurs attentifz: en demonſtrant la cauſe n'eſtre touſiours de petite & baſſe condition, les priant treshumblement de diligemment entendre ce, que d'icelle voulons mediocrement dire. Comme fait Virgile, voulant capter la beneuolence & amitié de ſon Mecene, diſant.

Du troiſieſme genre de cauſe.

Georgiques 4.

Conſequemment ie vueil en fin parler
Du miel doux, don du ciel, & de l'air.
A preſte doncq, ta faueur coutumiere
O Mecenas, à c'eſt œuure derniere:
Ie te diray en carmes les ſpectacles
De petit cas, qui te ſeront miracles:
Ie te diray les princes magnanimes,
Les meurs, façons, eſtudes, faits ſublimes,
Les bons ſouldars de toute ceſte gent,
Et les combatz, par ordre diligent.

Le blanc.

Si le genre de cauſe eſt, deshonneſte & vilain faudra vſer d'inſinuation, de laquelle ſi apres parlerons: ſinon qu'vſions acquis quelque choſe, par laquelle puiſsions commodement tirer la beneuolence & amitié des auditeurs ou iuges. Ainſi Ciceró a fait en l'oraiſon pour. Q. Ligaire diſant. Or doncques Tuberon as tu quelque choſe, qui ſoit grandement à deſirer à

Du quatreſme genre d'Exorde.

» l'accu-

» l'accuſateur, que tu puiſſe eſperer à ton profit
» & vtilité. Toutesfoys ſi eſt ce qu'il te faut con-
» feſſer auoir eſté en meſme lieu & place qu'ice-
» luy: auſsi pareillemẽt ton pere tant digne d'hõ-
» neur & gloire. A ceſte cauſe il vous faut doncq'
» tous deux cõfeſſer voſtre delit: auant qu'aucu-
» nement vous puiſsiez accuſer. Q. Ligaire de
» ſon offence & meffait. Dauantage faut obſer-
» uer, que ſi le genre de cauſe eſt honneſte & de
bõne reputatiõ, il ſera droictemẽt permis vſer,
ou nõ vſer de principe & cõmẽcemẽt, lequel gẽ
re Virgile Marõ a ingenieuſemẽt obſerué, diſãt. *Georgiques I.*

Tout ce, qui fait les champs, bons & fertilz,
Au laboureur plaiſans, & bien vtilz:
Et en quel temps, Mecenas honorable,
Conuient tourner la terre labourable: *Le blanc.*
En quel temps faut ioindre la vigne tendre
Aux vers ormeaux: quel ſoing de beufz faut prẽdre:
Quel au betail eſt le nouriſſement,
Qui ſoit vtil à ſon accroiſſement:
Quelle practique à l'eſpargnante Abeille,
Dorenauant chanter ie m'appareille.

Mais ſi voulons vſer de cõmencement il faudra demonſtrer cela: c'eſt aſçauoir, ou pourquoy la cauſe eſt hõneſte: ou breuemẽt expoſer de quelle matiere ſommes deliberez faire noſtre baſtiment & oraiſon. De telle maniere que Virgile *Eneide. I.* a fait diſant.

Ie chante icy les horribles faitz d'armes:
Ie chante icy le premier des gens-d'armes,
Qui vint des fins de Troye ruinee
En Italie: & qui par deſtinee
Fuyant, errant, portant peine infinie
Print en fin terre au port de l'Auinie.
Plus endura qu'on ne peut eſtimer
Deſſus la terre, & ſus la haute mer:
Force des dieux, & de Iuno ſeuere,
Des Maſures. *De qui par trop le courroux perſeuere,*
Beaucoup ſouffrit en guerre martiale,
Pour conqueſter la terre Latiale,
Pour eſleuer vne ville en ces lieux,
Et y porter les domeſtiques dieux.
De Lation, ſe dit la gent Latine,
De la auſsi ont pris leur origine
Peres Albans, de la meſmes on nomme
Les murs, & tours, de la tant haute Rome.

Conſequemment ſi ne volõs vſer d'Exorde & commencemẽt: noſtre Exorde & commencement conuiendra prendre, ou par la loy, ou par l'eſcrit, ou par quelque autre ferme & conſtant argumẽt, que verrons le plus apparent de toute noſtre cauſe. Deſquelles choſes auons aſſes d'exemples es oraiſons de Ciceron, comme de la loy, & en ces liures de Philoſophie: mais principalement aux Tuſculanes & aux liures des fins du bien & du mal, cõme de l'eſcrit, duquel

il a ſuffiſammẽt & à foiſon d'eſcrit, tout au cõmẽcemẽt d'iceux liures. Puis doncq' que voulons auoir les auditeurs dociles, beneuoles, & attentifz faut enſeigner comment & par quelle maniere les pourrõs auoir: en demõſtrant les choſes qui appartiennent pour ce faire, & qui ſont comme neceſſaires. Doncques pourrons facilement auoir les auditeurs dociles, ſi declarons breuemẽt & ſuccintemẽt le ſommaire de la cauſe, de laquelle auons deliberé parler. Ainſi que Virgile a fait tout au commencemẽt du premier des Eneides (cy deuãt alegué) pour le genre de la cauſe honneſte. Et comme à l'Omere diſant.

Ie te ſuplie deeſſe gracieuſe,
Vouloir chanter l'ire pernicieuſe,
Dont Achiles fut tellement eſpris,
Que pour icelle vn grand nombre d'eſprits
Des princes Grecz par dangereuſes encombres
Fit lors deſcente aux infernales vmbres:
Et leurs beaux corps, priuez de ſepulture,
Furent aux chiens & aux oyſeaux paſture.

Certainemẽt celuy eſt docile qui eſcoute voulontiers, & qui ſe laiſſe enſeigner les preceptes & enſeignemens, afin de plus ayſement auoir la cognoiſſance de choſe tant ſublime, comme eſt la ſcience: par laquelle toute verité, & par conſequent toute fauſeté noũs eſt demonſtree.

Dequoy Permeni[illegible]e poëte nousamoneſte ſemblablement par ces vers, diſant.

Amy lecteur il te faut tout congnoyſtre,
Premierement la ſcience certaine
De verité facile à ſuader:
Et puis auſsi l'opinion non vaine
Ou ne ce peut la foy trop bien fonder.

Du bellcau.

Attentifz. Attentifz & ſongneux aurons les auditeurs, ſi leur promettons dire & reciter choſe grande

Eneide.7. & magnanime de laquelle choſe Virgile a vſé inuocant ſa muſe diſant.

Or Muſe doncq' vueille inſpirer l'eſprit
De ton deuin: qui chanter par eſcrit
Veut des grands Roys les guerres perilleuſes.
Des bons ſouldars rencontres dangereuſes.
La forte main Thirrienne habandonnee,
Toute Eſperie aux armes adonnee.
En milleur ordre ainſi qu'intention
I'ay luy baillant bien autre inuention:
Et plus grand' œuure aux choſes meritoires
Que ie ne dy pour les faire notoires.

Eglogue.4 Luy meſme inuocant ſa muſe, diſant.

Muſes chantons peu plus grande matiere,
Le blanc. *A tous ne plaiſt l'arbre, & baſſe briere,*
Si nous chantons vn carme de foreſt,
Vn carme tel digne de conſul eſt.

Et ſemblablement attentifz les rendrons, leur promettãt reciter choſes neuues & non iamais vſitees:

vsitees: Ou d'icelles choses qui apartiẽnent au fait de la republicque, ou à ceux mesmes qui sont la pour entendre & ouir, ou à la religion des dieux immortelz, ou que par pitié & miseri corde sommes contraints à ce faire, ou si les suplions de diligemment ouir & entendre, ainsi que souuentesfoys voyons faire en plusieurs lieux: mais principalement es prologues des comedies & tragedies: comme en c'est exemple de Terẽce pourrõs familieremẽt voir, qui dit.

Fauorisez, venez ioyeusement,
Et entendez la chose entierement.

Et si finablemẽt exposons & declarons la chose par enumeration, c'est à dire par nombre & parties, de laquelle si apres sommes deliberez parler. Lequel genre Virgile Maron a studieusement obserué disant. Eg'ogue.1.

Car il permet mes brebis venir paistre
Comme tu voy, en ce beau lieu champaistre:
Et que ie chante en mode pastorale
Ce que voudray, de ma fluste rurale. Le blanc.

Là mesme aux Metamorphoses d'Ouide parlant de Leander & *H*ero disant. Meta. 3.

Muse dy moy le flambeau qu'on feit luyre
Pour les amours secrettes mieux conduire:
Dy moy l'amant qui nouant en la mer
Alloit de nuict les noces consumer.
Et le nocturne embrassement receu, Marot.

Qui d'Aurora ne fut oncq' apperceu
Ne deſcouuert. Declare moy au reſte
Les murs d'Abide, & la grand' tour de Ceſte:
La ou Hero par amour tant oſa
Que Leander de nuict elle eſpouſa.

Duquel genre auons pareillement vſé au prologue de noſtre comedie de Phocus, lequel cõprent totalemẽt le ſubiet & ſens de la dicte comedie, laquelle quand il vous plaira à par vous pourrez voir.

De la beneuolence & amitié. Chapitre quatrieſme.

Quatre manieres de faire les auditeurs beneuoles.

EN quatre manieres pourrons cõmodément faire les auditeurs beneuoles, c'eſt aſçauoir de noſtre perſonne, de l'aduerſaire, des auditeurs, & de la choſe meſme. De noſtre perſonne tout premierement tirerons beneuolence & amitié, ſi ſans outrecuidance, preſumption, & arogance louons noſtre office & deuoir, ſçauoir modeſtement: ainſi qu'en l'oraiſon pour Sextus Rocius, pour Archias poëte, & tout au cõmẽcemẽt des offices Ciceron a fait, diſant. Neaumoins ainſi que i'ay touſiours voulu cõiondre la langue Grecque auec la Latine, tant en Philoſophie qu'en Rhetorique, ie t'enhorte & admoneſte

De noſtre perſonne.

Offices. 1.

» monneſté ainſi le faire. Afin que de toutes les
» deux langues, tu puiſſes auoir pareille con-
» gnoyſſance & ſcience. Car laquelle choſe fai-
» ſant, i'ay tant profité aux Romains & Latins,
» que pluſieurs d'eux tãt la lãgue Grecque qu'i-
» celle non ſçachans ont aucunement aquis, par
» le moyen des liures par moy compoſez en La-
» tin, les ſciẽces de toute Philoſophie, pour bien
» iuger, & de Rhetorique, pour bien & elegam-
» ment parler. Pourquoy tu apprendras tant lon-
» guement que tu voudras la doctrine de ton
» maiſtre, prince en l'art de Philoſophie. Toutef-
» foys il me ſemble que tu n'y doibs pas tant ton
» vouloir arreſter, qu'apres tu t'en puiſſe repen-
» tir. Car pourras plus profiter liſant noz faitz,
» qui treſpeu different aux doctrines des Peripa-
» teticiens, pource que voulons enſuyuir tant
» Socrate que Platon, & de leurs traditiõs pour-
» ras vſer tout ainſi que bon te ſemblera. Mais li-
» ſant noz œuures congnoiſtras l'eloquence La-
» tine, iaioute françoyſe, plus abondante que la
» Grecque la meſme du Prophete Dauid, diſant. Exode. 20

Ie ſuy (dy il) ton Dieu celeſte
Qui t'ay retiré hors d'eſmoy:
Et de ſeruitude moleſte
Tu n'auras autre Dieu que moy. Marot.

Et ſi finablemẽt demõſtrons quelz auons eſté & ſommes enuers la Republicque, c'eſt à dire

quel profit & vtilité auons apporté à icelle, à laquelle tout premieremẽt ſommes tous obligez : ou enuers noz parens tant pere, mere que freres, & ſeurs : ainſi que pour exemple a fait Virgile par la perſonne d'Eneas parlant de ſon pere.

Eneide 7.

Ie l'emportay ſur les eſpaules miennes
Des feux diuers, & des flammes Troyennes:
Ie le ſauuay des coups de milles dardz
Et du milieu des pourſuyuans ſouldars.

Ou ſi enuers iceux meſmes qui ſont auditeurs referons quelque choſe pourueu que tout ſoit bien & mignonnement accommodé à icelle choſe, de laquelle auons deliberé faire mentiõ. De laquelle Ciceró a vſé en l'oraiſon pour Lucane, & pour Marc Marcel communicant les louanges de Cæſar auec pluſieurs, pourtant que de pluſieurs il fut aidé : toutesfoys attribuè à luy ſeul toute la gloire de clemence, à cauſe qu'il en fut le ſeul & principal auteur.

» Car (dit il) aucuns par leur dire ſouuentesfoys
» deſpriſent les louanges de la guerre, & les ſub-
» trayent aux conducteurs de l'armee, & les font
» cõmunes à pluſieurs, de ſorte qu'elles ne ſont
» propres aux capitaines. Et pour dire la verité
» la vertu des ſouldars, l'oportunité des lieux,
» le ſecours des alliez, les nauires & galeres, les
» munitions & viures aydent grandement : &

d'autre

» d'autre part fortune, comme de ſon droit ſ'en
» vendicque & attribue la plus grand' part, &
» preſques prend pour ſon propre tous heureux
» faitz & geſtes. Mais en c'eſte gloire (Ceſar)
» que n'agueres tu as par ta vertu aquiſe, tu n'as
» aucun compaignon, tout cecy quoy qui ſoit
» grand (comme certainement il eſt tres grand)
» tout ce cy (dy ie) eſt tien, rien n'entrepred
» ſur c'eſte louange le centenier, rien le capitai-
» ne, rien l'infanterie, rien la Caualerie. Mais
» qui eſt dauantage ceſte puiſſante dame des
» choſes humaines fortune, ne s'ingere en la
» ſocieté & coniunction de ceſte gloire: elle te
» cede, & accorde qu'elle eſt du tout tienne & à
» toy propre. La meſme en Dauid diſant. *Pſeau 18.*

Ie t'aymeray en toute obeiſſance
Tant que viuray, o mon Dieu ma puiſſance,
Dieu c'eſt mon roc, mon rempar haut & ſeur,
C'eſt ma rençon, c'eſt mon fort defenſeur,
En luy ſeul giſt ma fiance parfaicte,
C'eſt mon pauoys, mes armes, ma retraicte: *Marot.*
Quand ie l'exalte & prie en ferme foy
Soudain recoux des ennemis me voy.

Conſequemment ſi mettons en auant noz incommoditez & fortunes, comme poureté ſolicitude, & calamité. De poureté tout premierement Marot a vſé, diſant. *Epigramme. 19.*

Plaiſe au Roy noſtre Sire

De commander & dire,
Qu'vn bel acquit on baille
A Marot qui n'a maille:
Lequel acquit dira,
(Au moins) on y lira
Telle ou ſemblable choſe,
Mais ce ſera en proſe.
Treſorier, on entend
Marot. *Que vous payez content*
Marot, n'y faillez pas,
Des le iour du treſpas
De Iean Marot ſon pere.
Ainſi (Sire) i'eſpere,
Qu'au moien d'vn acquict,
Cil qui poure naſquit,
Riche ſe trouuera
Tant qu'argent durera.

Continuation d'amours.

De ſolitude c'eſt à dire la deſtitution, laquelle on a de l'eſperance de ces parens, amys, raliez, ou autres ſemblables: de telle ſorte qu'en l'ode à Monſieur le Reuerendiſsime Cardinal de Chaſtilon Ronſard a fait, diſant.

Ronſard. *Mais quand vn affaire de ſoing*
Me preſſe à luy faire requeſte:
Tout ſoudain il tourne la teſte,
Et me delaiſſe a mon beſoing,
Et ſi ie veux le raborder
Ou l'acoſter en quelque ſorte,

Mon

Mon courtiſan paſſe vne porte
Et ne me daigne regarder.

Des calamitez & ennuictz, ſoit ou qu'ayons aduerſité en noz biẽs & fortune, ou pour quelque choſe de nous meſmes, c'eſt aſçauoir de noz folies & meſchanſetés, ou pour l'enuie de quelcun, ou pour quelque maladie, ainſi qu'au cantique de la Royne ſur la maladie & conualeſcence du Roy, Marot la obſerué. *Champs diuers.*

S'esbayt on ſi ie ſuis eſploree, *Marot.*
S'esbayt on ſi ſuis deſcoloree,
Voyant celuy, qui m'a tant honoree,
Eſtre à la mort

Là meſme en luy meſme.

Mon cœur ſe recommande à vous *chãſon. 42*
Tout plain d'ennuy & de martire:
Au moins en depit des ialoux
Faictes qu'a Dieu vous puiſſe dire. *Marot.*

Ou ſi les prions d'aide ou ſecours, comme en l'oraiſon pour A. Milon Ciceron a diligẽment & ingenieuſement obſerué. Et Marot diſant. *Chãſon. 18*

D'vn nouueau dard ie ſuy frappé
Par Cupidon cruel de ſoy: *Marot.*
De luy penſoy' eſtre eſchappé,
Mais cuidant fuyr me deçoy:
Dont remede ie n'apperçoy
A ma douleur ſecrette,
Fors de crier, allegez moy

Douce plaiſante brunette.

Ou ſi demonſtrons n'auoir iamais voulu prendre eſperance d'aide & ſupport de nully : fors ſeulement à ceux auxqu'elz ſommes deliberez parler dont Marot a ſouuentesfois vſé en pluſieurs lieux, mais principalement en ceſte chanſon, diſant.

Chãſon. 18

Si au monde ne feuſſiez point
Belle, iamais ie n'aymeroye
Vous ſeule auez gaigné le point,
Que ſi bien garder i'eſperoye.

Marot.

Continuation d'amours.

La meſme en vn ſonnet de Ronſard diſant.

Autre (i'en iure) amour ne ſe ſçauroit venter
D'auoir part en mon cœur, vous ſeule en eſtez dame,
Vous ſeule gouuernez les brides de mon ame,
Et ſeul vos yeux me font ou pleurer ou chanter.

Ronſard.

Des aduerſaires.

De la perſonne des aduerſaires ce captera beneuolence & amitié, ſi iceux amenons en haine, enuie, & contemption. En haine doncq' tout premierement les amenerons, ſi quelque choſe d'iceux, diſons & affirmons auoir eſté faicte deshonneſtement, fiérement, & orgueilleuſement, de telle ſorte qu'en Plaute & en l'oraiſon pour A. Milon : que Ciceron obiecte aux Philippiens, ou deloyaument, comme en Virgile eſt induſtrieuſement obſerué par la perſonne de la Royne Dido diſant.

Eneide. 4.

Tu n'eſt point né d'vne deeſſe mere

Qui

Quiconques soys: & d'Ardan le grandpere,
Oncques ne fut de ton lignage auteur Du bellay.
O deloyal & pariure menteur.

Ou assurement, & hardimẽt, ainsi qu'en l'Andrie de Terẽce, & en l'oraisõ pour Sexste Roce ou malicieusement, meschamment, laschement, & cruellement. Desquelz Virgile nous Eneide. 4.
baille exemple par la personne de Dido disant.

Donc as tu peu esperer meschant homme
Disimuler ainsi vn acte en somme
Tant malheureux.

Et vn peu apres. Des Masures.

Mesme tu veux t'embarquer sur le point
De l'aspre yuer, & au vens d'Aquilon
Singler en mer, o cruel & felon.

En enuie les attirerons si d'iceux referons la violance, l'abondance de biens, les seditions, les grandz tressors d'or & d'argent, la paillardise, la gentilesse, c'est à dire les offices & dignitez: auquelles il sont constituez & ordõnez: la multitude des siens, lesquelz on met en quelque lieu pour plus seure protection & sauuegarde, l'hospitalité & recueillement des estrangiers, les sodalitez, les conuis, les affinitez ou amitiez, lesquelles l'on fait par mariage ou autrement. Ainsi Virgile par la bouche de Dido disant. Eneide. 4.

Ie l'ay receu ietté à bord de l'onde

Pauure indigent: & d'vn ſens peruerty
I'ay auec luy mon royaume party.
Des Maſures. *Tous ſes veſſeaux perdus aux flotz vrgens,*
Et de la mort luy ay ſauué ſes gens.

Et demonſtrons iceux auoir plus grande fiance iceux argumens (cy deſſus dis) qu'en la verité de la cauſe. En contention & meſpriſemẽt les amenerons, ſi nous proferons quelque choſe, de la pareſſe & oyſiueté de noſtre aduerſaire, ſans oublier la luxure, c'eſtaſçauoir toute ſuperfluité, exces, & diſſolution, ſoit en viandes, habillemens, ou autres choſes ſemblables, leſquelles ſont propres & commodes pour entretenir icelle paillardiſe & luzure de la couardiſe & laſcheté, cõme en ceſte exemple. Lequel
Contẽtion.
» de vous ô iũges ne contẽnera mon aduerſaire,
» & ſemblablement ne l'aura en horreur & meſ-
» priſement: veu qu'il c'eſt retiré à toute couar-
» diſe & laſcheté: auſsi pareillement en ſa beſtiſe
» & faute de ſens tant eſt d'eſprit tardif & hebe-
» té: qui ne des eſtudes, ne d'aucuns preceptez
» & enſeignemens, deſquelz iceluy auoit grand'
» abondãce & ſuperfluité n'a aucun hõneſte en-
» fant de bon eſprit & grãd angin aucunement
» enſeigné & parfait, la meſme d'Homere diſant.

Liure. I.
O grand yurongne, en maintien reſſemblant
Vn chien mutin: mais de cœur plus tremblant
Que n'eſt vn Cerf, eſtant mis aux abboys:

Laſche,

Laſche, couard, meſchant entre les Roys: Salel.
Qui onc n'oſas t'acouſtrer de tes armes,
Hanter aſſaux, eſcarmouches, alarmes:
Encores moins adreſſer quelque ambuſche:
Cregnant touſiours qu'on y meure ou tresbuche.

De la perſonne des auditeurs ou iuges ſe colligera beneuolãce & amitié, ſi ſans papelardiſe, flaterie, flagornerie, & venterie, attribuons quelque choſe à iceux: & principalemẽt quãd nous voulons obtenir quelque choſe d'iceux: par demande, requeſte ou autrement: laquelle choſe le Prophete Dauid a ſtudieuſement obſeruee, voulant impetrer la grace & miſericorde de Dieu diſant. De la perſonne des auditeurs. Pſeau. 51.

Miſericorde au pauure vicieux,
Dieu tout puiſſant, ſelon ta grand' clemence
Vſe à ce coup de ta bonté immenſe,
Pour effacer mon fait pernicieux. Marot.
Laue moy ſire & relaue bien fort,
De ma commiſe iniquité mauuaiſe,
Et du peché qui m'a rendu ſi ord,
Me nettoyer d'eau de grace te plaiſe.

De rechef atirerons beneuolance & amitié des auditeurs, ſi quelque choſe d'iceux, diſons & affirmons auoir eſté iugee courageuſement, ſagement, doucemẽt, magnificquement, vaillamment, & treshonorablement par arreſt ou autrement. Ainſi qu'en vn ſonnet de Ronſard

adreſſant à Monſieur le Coneſtable de France, diſant.

Si deſormais le peuple en plaiſir delectable
En dances & feſtins ſ'esbat en ſa maiſon,
Et ſi l'Egliſe fait à Dieu ſon oraiſon,
Sans que Mars trouble plus ſon deuoir charitable.
L'honneur vous en eſt deu ſaige preux Coneſtable
Qui par voſtre bon ſens, bon conſeil & raiſon
Ronſard. *Apres auoir de guerre eſtainte la ſaiſon,*
Vous donnez à la France vn repos ſouhetable
Quand on lira les faitz de vous Mommorency,
Vous aurez pour la guerre & pour la paix auſsi
Vn los qui touſiours vif volera ſur la terre:
Mais plus aurez d'honneur pour auoir fait la paix,
Que pour auoir ſouz vous cent milleshõmes deffaitz
D'autant que la paix eſt meilleure que la guerre.

Dauãtage pourrõs auoir beneuolence & amitié des auditeurs ou iuges, ſi demõſtrõs quelle a eſté l'eſtimation d'iceux enuers nous, ou cõbien des autres il ſont priſez & eſtimez de telle ſorte qu'en vn ſonnet de Ronſard à Monſieur le reuerendiſsime Cardinal de Lorraine diſant

De los ne reçoit point d'vn ſi ioyeux viſage
Appollon qui reuient de Delphe ou de Patere,
Ennoncer les ſecretz de Iuppiter ſon pere
Quand au bout de ſix moys il a fait ſon voyage.
Comme toute la France apres voſtre meſage,
Ioyeuſe vous reçoit, vous eſtime & reuere:

S'esbaiſ-

S'esbaissant de voir vostre front si seuere,
Si prudent & si vieil en la fleur de vostre aage
Appollon & vous seul sçauez interpreter, Ronsard.
L'vn les secretz d'vn Roy, l'autre de Iuppiter,
L'vn craint au ciel & l'autre en la terre habitable
Tant seulement d'vn point vous differez tous doux
C'est qu'Appollon souuent est obscur & douteux,
Et vous estez tousiours certain & veritable.

Plus tirerons beneuolence & amitié des auditeurs, si exposons qu'elle a esté & est nostre toutale esperance, desir, & attente enuers iceux. Ce que Ronsard n'a oublié en vn sonnet à sa dame, disant. *En la cõt. des amours.*

Quand ie vous voy ma gentille maistresse
Ie deuiens fol, sourd, muet & sans ame:
Dedans mon sens mon poure cœur se pasme
Entre surpris de ioye & de tristesse.
Par tout mon chef le poil rebours se dresse,
De glace froide vne fiebure m'enflemme Ronsard.
Veines & nerfz, en tel estat ma dame
Ie suy pour vous, quand à vous ie m'adresse.
Non œil craint plus les vostres, que l'enfant
Ne craint la verge ou la fille sa mere,
Et toutesfoys vous ne m'estez seuere
Sinon au point que l'honneur vous deffend:
Mais c'est assez, puis que de ma misere
La garison d'autre part ne despend.

Des choses mesmes rẽdõs l'auditeur beneuole,

enuers nous totalement fauorable, si louons & estimons nostre cause, de sorte qu'en la louant & estimant, plus haute & en plus haut degré la faisons estre, ainsi qu'en vne Epigramme Epigãme. 2 Marot l'a ingenieusemẽt obserué, disant.

Le liure mien d'Epigrammes te donne,
Prince breton, & le te presentant,
Present te fay, meilleur que la personne
De l'ouurier mesme, & fust il mieux chantant:
Marot. *Car mort ne va les œuures abbatant*
Et mortel est celuy la qui les dicte:
Puis tien ie suy', des iours a tant & tant:
De m'y donner ne seroit que redicte.

Ou si par contemnement abbaissons & mettons a fond nostre aduersaire ou autre: moyennant que d'icelle chose, de laquelle parlerons soit fait propos & mẽtion. De telle sorte qu'en l'Epigramme de Marot adressante à Maistre Epigramme. 17. Grenouille poëte ignorant.

Bien ressemblez à la grenouille,
Marot. *Non pas que tu soys aquatique:*
Mais comme en l'eau elle barbouille,
Si fais tu en l'art poëtique.

Eneid. 4. Exemple des deux ensemblemẽt prins de Virgile du messager Mercure parlant à Eneas pour le persuader de partir diligemment & laisser la Royne Dido disant.

Filz de deesse en si grande matiere

Peux tu dormir? ne regarde tu point
De qu'elz dangers tu es icy au point
D'eſtre ſurpris, homme priué de ſens?
Elle en ſon cœur tourne & vire à lenuers
Maintz cas eſtranges & maintz crimes peruers
Preſte à mourir. Vn different orage
D'ires agite, & trouble ſon courage.
Ne fus tu point d'vn cours precipité,
Quand de fuir as l'opportunité?
La mer verras, auant qu'il ſoit bien peu
De nefz troublee: & les lances à feu
Ardre par tout: le port de ferueur bruire
De toutes pars & en flammes reluire,
Si vne foys Aurore au point du iour
Te voit faiſant au riuage ſeiour.
Or ſus, à coup, deſpeſche, & plus ne tarde.
Femme eſt vn cas variable, & ne garde
Rien qui ſoit ferme, ayant ce prononcé
Dedans la nuict noire ſ'eſt abſconſé.

Des Maſures.

C'eſt aſſez parlé de l'Exorde & commencemẽt. Maintenant conuient parler de l'inſinuation.

De l'inſinuaſition. Cinquieſme chap.

IL y a tout premierement troys genre de temps, leſquelz ſont diligemment à conſiderer: auquelz ne pouuons aucunement vſer de principe

& commencemẽt. Soit ou quand nous auons cauſe vilaine & deshonneſte, c'eſt à dire quand icelle choſe, de laquelle faiſons propos aliéne & eſtrange l'eſprit des auditeurs: oſtant la beneuolence & amytié qui pourroyent auoir enuers nous. Ou quand l'eſprit des auditeurs ou iuges eſt, veu eſtre perſuadé, par ceux qui premierement ont plaidé, & contre nous fait oraiſon. Ou quand les auditeurs ou iuges ſeront laſſez & trauaillez d'ouyr ceux, leſquelz vn peu deuant nous ont orné & fait oraiſon. Or doncques celuy qui aura cauſe vilaine & deshonneſte, pourra facilement principier & commẽcer ſon oraiſon: diſant aux auditeurs ou iuges failloir pluſtoſt conſiderer & regarder l'homme, que la choſe, ou la choſe, que l'homme c'eſt qu'il faut pluſtoſt regarder la bõne & honneſte perſonne, que la choſe faite par iceluy vilainement & deshonneſtement: ou la bonne & hõneſte choſe, pluſtoſt que l'homme meſchant & deteſtable. De telle ſorte que peuuent eſtre les maquereaux, les tyrans, les forceurs de filles, les voleurs & brigans. Et comme en l'oraiſon pour Marcus Manlius Ciceron a fait. Et comme en ceſte exemple cy miſe pour facile intel-
» ligẽce diſant. La loy eſt que celuy qui aura fait
» quelque choſe pour la Republicque vaillémẽt
» & courageuſement, c'eſt à dire pour la defence

ce &

» & tuition de ſon pays: ſoit ſon image & effigie
» colloquee au mileu du marché ou place pu-
» blicque tout incõtinãt & ſans aucune interua-
» le. Or q̃lque meſchãt a fait quelque choſe pour
» la redemtion & reſtitutiõ de ſon païs & Repu-
» blicque. Maintenãt il demande que ſon image
» et effigie ſoit colloquee audit marché ou place
» publicque, tout incontinant & ſans delay. Ou
qu'icelles choſes, leſquelles ſont faites par no-
ſtre aduerſaire ne nous plaiſe aucunement,
pourtãt qu'elles ſont indignes, corrompues &
meſchantes, laquelle choſe Terence à inge- *Phormion Acte. 2.*
nieuſement obſeruee diſant.

Cy c'eſt la faute au frere de mon pere,
Qu'Antipho ait fait c'eſt or vitupere:
Pour tout certain ſa fame & renommee,
Pour ce ne doit eſtre en rien mal nommee.
Cela ie dy, non pas pour le deuoir.
Priuer de ce qu'a merité d'auoir.
Car ſi quelcun de ſa propre malice
A d'vne ambuche entrepris l'edifice,
Contre mon cœur, encor' plain de ieuneſſe
En l'attirant à ſa corde trayſtreſſe,
Dont l'a gaigné. Or es doncq' ma faute
Ou de celuy qui l'embuche a fait caute.

Puis apres quãd de long temps voudrons croy-
ſtre & emplifier le crime: demonſtrons nulle
meſchanſeté & crime par nous tant ſeulement

estre faicte, n'y perpetré choses semblables à l'aduersaire & partie. Ainsi qu'en l'oraison pour Sexte Roce Ciceron a fait: et en plusieurs de ses autres oraisons. Ou apporterons en auãt quelque sentẽce ou arrest de telle ou semblable cause. Ainsi qu'en l'oraison pour le Roy Deiotare. Ou de la mesme chose, comme luy mesme en l'oraison pour Q. Ligaire: ou dirons de la minore queles Dialectitiens appellẽt Assumptiõ, ou de la maiore qu'iceux mesme nommẽt propositiõ: Desquelz deux gẽres Ciceron à souuẽtesfoys vsé en ses oraisons, mais principalemẽt en l'oraison de L. Antoine fuyãt cerfà Põpee. Cõsequemẽt par ordre retournerõs tout doucemẽt & à loysir à nostre cause: en cõferãt icelle, de laquelle auõs par si deuãt apporté sentẽce & arrest, duquel voulõs traiter en nostre oraison. Dauantage pourrons commodement prendre Exorde & cõmencemẽt, si nyons parler de nostre aduersaire, ou de quelque chose d'iceluy: ne laissant toutesfoys secretement d'en parler & tenir propos, auec mangement & circuition de parolles, motz, dictions, ou vocables. Ainsi qu'on a fait en plusieurs lieux, desquelz pour c'este heure n'apporterons les exemples à cause de brieueté. Mais ie doute que si l'auditeur ou iuge est persuadé & incité à croyre, c'est à dire, si enuers l'auditeur ou iuge l'oraison de

l'aduersaire a fait foy: nous ne pouuons pas trop aisement sçauoir: pourtant que nous ne sommes congnoissant de quelle matiere, on a de coutume persuader & faire foy. Doncques si estimons foy estre faite par l'aduersaire ou aduocad enuers les auditeurs ou iuges: faudra ietter & mettre secretement icelle chose sequãte dedans nostre cause & oraison: cest que du plus ferme & cõstant argumẽt que l'aduersaire pensera auoir: promettons tout premierement & principalement parler. Lequel genre Ouide n'a oublié en l'oraison d'Aiax, contre Vlisses pour le debat des armes d'Achiles, disant. Meta. 13.

Si i'auoy' moins (dit Aiax) de proesse,
Que ie n'ay pas en ma dure vielesse:
Si suy-ie filz de Telamon le fort,
Lequel iadis par tres cruel effort
Auec le preux Hercules mist en proye,
De tous souldars, la grand Cité de Troye.
Lequel aussi fut ou luy pour conquerre L'auteur.
La toyson d'or, en Colcos basse terre.
Si est le Roy Eäcus mon ayeul,
Qui es enfers chacun tourmente seul,
Comme vn chacun la gaigne loyaument,
Auecque peine & hrorible tourment.
Trop Vlisses tien de folye l'orage,
Quand auec moy se compare en lignage:
Car Iuppiter ainsi qu'on voit à lœil

Dieu des hautz Cieux, eſt mon vray biſayeul.

Ou conſtiturons noſtre Exorde & commencemẽt à quelque action de l'aduerſaire: ou à quelque choſe dernierement & plus freſchemẽt dicte par iceluy. De telle ſorte qu'en l'oraiſon pour Q. Ligaire. Ou de quelque doute vſerons, feignant ne ſçauoir de qu'elle choſe deuons dire & parler. Ou auec admiration dirons, ne ſçauoir a quelle choſe deuons premieremẽt & principallemẽt répondre. Ainſi qu'en l'oraiſon pour Q. Ligaire & aſſez d'autres lieux. Plus ſi les auditeurs ou iuges ſõt ennuiez d'ouyr faudra prendre noſtre Exorde & commencemẽt a quelque genre de matiere, laquelle puiſſe tout incõtinant inciter & eſmouuoir à rire. Ainſi que d'vne fable, d'imitation vray ſemblable, de corruption & torſemẽt, d'inuertion, d'ambiguité, de ſuſpicion & doute, d'irriſion, de folie, d'exellence & outrepaſſement, de comparaiſon, d'abiection, de mutation & changement de lettres & elemens. Outre ce, d'expectation & attente, de ſimilitude, de nouueauté, d'hiſtoire, de vers & carmes. Et finablemẽt de quelque interpellation, empeſchement ou d'arriſion. Dauantaige cõmencerons conuenablement noſtre Exorde & commencement, ſi promettons traiter d'autre choſes que n'auons deliberé, par l'inſtruction, la-

quelle

quelle nous eſtions propoſee & cõſtituee pour reſpondre, ce que toutesfoys les autres ont de coutume faire, auec grand' habondance & ſuperfluité de dictions & vocables, qui eſt contre le vouloir du poëte Orace, qui dit.

En ſon art poëtique.

Soit tout cela que voudras commencer
Dit breuement. Afin que les eſpritz
Promptz à ouyr, tu ne puiſſe offencer:
Si as deſir qu'on liſe tes eſcritz.
Car tout c'en quoy giſt ſuperfluité,
Prouient & vient d'vne plaine poetrine.

L'auteur.

Il y a difference entre l'Eorde & l'inſinuation, d'autant que l'Eorde & commencement doit eſtre de telle maniere, que tout incõtinant les raiſons (cy deuant aleguees) ſoyent clerement & manifeſtement declarees. Afin de plus facilement rendre les auditeurs ou iuges beneuoles, atentifz, & dociles. Mais l'inſinuation au contraire eſt de telle façon que tout ce que faiſons & diſons ſoit ſecretement & par diſimulation a celle fin de plus cõmodement & ayſemẽt paruenir à ceſt œuure de perfectiõ de bien & ornement parler. Certainement ie confeſſe que toutes icelles troys vtilitez ſont grandement & ſongneuſement a comparer par toutes les parties de l'oraiſon: pource qu'en toutes choſes cõuient auoir l'auditeur ou iuge beneuole, docile, & attentif. Mais premierement &

La differẽce qui eſt entre l'Exorde & inſinuatiõ.

Le propre de l'inſinuation.

principalemẽt cela doit eſtre diligemment obſerué en l'Eorde & commencement. Maintenant craingnãt que quelque foys n'vſons d'Exorde & commencemẽt vicieux conuient par ordre monſtrer comment & quelles choſes à iceluy ſont grandement a fuyr & euiter. Or doncq'en l'Exorde eſt ſtudieuſement à garder, que le langage ſoit doux, gracieux, amyable, & non rude. Comme en l'oraiſon d'Aiax, contre vliſſes ſon aduerſaire Ouide a fait, diſant.

Meta. 13.

Exorde vicieux.

Tendent ſes mains dit impaciemment,
O Iuppiter, doncq' eſſ' ainſi comment
Lon veut à moy comparer Vliſſes,
Duquel les nefz ſont de tant peu d'axes:
Qui nullement pour du feu les garder,
Ne voulut onc' ſon beau corps haſarder.

L'auteur.

Leſquelles i'ay gardees ou ma main,
Du camp d'Hector cruel & inhumain.
Trop mieux ſe ſçait Vliſſes bien combatre
De feintz porpos, que de la main abbattre
Le camp Troyen. Mais de rien maintenant
Ne ſert icy, ce qu'eſt en moy tenant
Dire & conter: car vn chacun ſçait bien
Si i'ay en guerre apris de faire rien.
Tant ſeulement iceluy de langage
Vaut pour parler & vſer d'altercage.

Et que pareillement les motz & parolles deſquelles voulons vſer ſoyent vſitees, accoutumees,

mees, frequentees, & souuentesfoys d'vn chacun mises en vsage, sans nullement vser d'aucune licence poëtique ou autrement: ou de motz lourdement & audacieusement translatez par Metaphore ou catacrise, ou de parolles vilaines & deshonnestez. Ainsi que de nostre temps plusieurs ont fait en leur prose & poësie Françoyse nouuellement imprimee. Ou que nostre oraison ne soit veue estre par trop preparee, appareillee, ornee, & instruite pour deceuoir les auditeurs ou iuges. Exorde doncques & commencement vicieux est, ce qui à plusieurs causes se peut accommoder lequel est dit communement, vulgaire, & cõmun. Ainsi qu'vne femme, laquelle se peut commodemẽt approprier a tout hõme, qu'vn cheual, vn Ane & autres bestes semblables procrees pour seruir & aider à l'hõme. Toutesfoys Quintilian dit à ce propos, que quelque foys les grandz Orateurs ne l'ont touſiours euité: lesquelz aussi Ciceró reprend et argue en l'oraison pour Verres. Les anciens semblablemẽt commencoyent par inuocatiõ, laquelle chose Virgile Maron a pareillement obseruee. Plus cela est vicieux, dequoy l'aduersaire peut vser commodement & a son profit: que i'appelle commun: pourtant que commun (comme dit Ciceron) n'est autre chose que ce, qui se peut accõmoder & adapter

Exorde vicieux.

De l'inuẽtion. I.

à la cauſe de la partie contraire. Dauãtage cela eſt vicieux dequoy l'aduerſaire peut facilement & à ſa commodité vſer au contraire. De telle ſorte qu'en ceſt exemple de Vatelus lequel auoit promis à Protagoras Orateur dix eſcus, ou plus: pour luy apprẽdre à bien & ingenieuſement perſuader: payable à la premiere cauſe qu'il gaigneroit, ou perſuaderoit aux auditeurs ou iuges la choſe, de laquelle tout incontinant il vouldroit obtenir la ſentence & arreſt. Laquelle choſe faite ainſi qu'il deſiroit: Protagoras luy demande ſes dix eſcus, leſquelz il luy auoit promis pour luy apprendre l'art de Rhetorique par laquelle il demonſtre & enſeigne à perſuader & faire foy, diſant. Treſiuſtement (ô Vatelus) tu me doibs dix eſcus, leſquelz ie te demande à preſent: ſi auec moy veux auoir proces, perdant lequel encor' pluſtoſt me les deuras: mais ſi pour toy la ſentence eſt donnee par icelle encor' pluſtot y ſeras tenu. Vatelus le diſciple reſpont diſant. Treſiuſtement ô Protagoras ie te nye deuoir dix eſcus: ſi cõtre moy veux plaider & auoir proces: perdãt lequel certainnemẽt ie ne te deuray rien pour ceſte cauſe. Mais ſi pour toy & a ton profit la ſentence eſt baillee encor' moins te les deuray pourtant que ie n'auray perſuadé & fait foy enuers les iuges. Outre cela eſt vicieux lequel eſt compoſé

de

de parolles & dictions trop appareillees, ou de trop long cherchees & inuestiguees. Long n'est autre chose (comme dit Ciceron) que la cause, laquelle est disposee auec plus de parolles & sentẽces qu'il n'appartiẽt & est necessaire à icelles auec ce, qui n'est veu estre d'icelle cause, lequel est appellé separé & impertinant: separé & impertinant n'est (comme dit Ciceron) autres chose que ce, qui n'est propre & particulier aux negoces, desquelles voulons parler & faire oraison. De telle sorte que si quelcun vouloit accuser vn homme d'estre homicide: & il l'accuse d'estre vn adultaire & fornicateur: suyuant lequel se conclud, afin de plus aysement conioindre l'Exorde & commencement auec la narration: & aussi la chose, par laquelle l'auditeur ou iuge n'est rẽdu ny beneuole ny docile, ny attentif pour diligemment ouyr & entendre la chose, de laquelle voulons taicter & faire mention. C'est assez parlé de l'Exorde & insinuation: consequemment par ordre passons à la narration.

En son de inuentione. I.

De la narration, recit ou conte. Sixieſme chapitre.

TOut premieremẽt troys gẽres de narration ſont, dont le premier eſt, par lequel expoſons la choſe faicte: ou comme faicte: & par lequel tirons chacune choſe à noſtre profit & vtilité, pour & à celle fin de plus aiſement gaigner la cauſe, laquelle appartient à icelles, deſquelles le iugemẽt & arreſt eſt futur. Duquel genre voyons ſouuentesfoys Ciceron auoir vſé en ſes oraiſons: mais principalement en l'oraiſon pour A. Milon cõtre Catiline: & pour Q. Ligaire: deſquelz n'apporterons maintenant les exemples à cauſe de brieueté. L'autre gẽre eſt lequel ſouuentesfoys ſuruient aux principales matieres. Ainſi que contre Verres Ciceron a fait, & auſsi en l'oraiſon pour A. Milon: ou pour perſuader & faire foy ou pour blaſmer & reprocher: ou pour trãſition d'vne matiere en l'autre. Ce que Ouide a obſerué parlant de la mutation de Daphene en vn l'aurier, & faiſant tranſition de la mutation d'Io en vne vache diſant.

Meta. I.

Le fleuue Inache à par ſoy tout faſché
Seul eſt abſent, & au profond caché
De ſon grand creux, l'eau par l'armes augmente,
Et tout chetif ſa fille Io lamente

Marot.

Comme

Comme perdue.

Sensuyt la translation laquelle c'est desia faite d'Io en vne Vache.

Il ne sçait si en vie
Elle est au monde ou aux enfers rauie:
Mais pour autant que point ne l'apperçoit Marot.
En aucun lieu, cuide qu'elle ne soit
En aucun lieu, & craint en ses espritz
Que pirement encores luy soit pris.

Ou de quelq' appreſt & amplification. Ainsi qu'en Virgille Maron descriuãt Enee estre venu durãt la tourmẽte & tempeste en Affrique: sans d'icelle tempeste en aucune maniere faire propos & mention. Ou pour cause d'obtenir louange & honneur: comme en l'oraison pour la loy Manilianie Ciceron a fait, parlant des louãges, faictz, & gestes de, C. Põpee. Le troysiesme & dernier genre est tel, qui l'est totalemẽt osté & eslongné des causes Ciuiles: auquel toutesfoys se conuient exercer, afin que plus commodement puissions traicter aux causes, icelles superieures narrations. D'iceluy genre de narration deux genres sont, dont l'vn appartient aux negoces, & l'autre appartient aux personnes. Celuy lequel appartient à l'exposition & declaration des negoces est diuisé en troys parties fable, histoire & argument. Fable est, laquelle ne contient en soy choses vrayes

Troys parties des negoces.

Fable.

ne vray ſemblables, cõme peuuent eſtre celles, deſquelles ſont les tragedies. Hiſtoire eſt, choſe faicte, mais eſlõgnee de noſtre aage & memoire car (comme dit Ciceron) hiſtoire n'eſt autre choſe que temoingnage du temps, lumiere de verité, memoire de vie, meſſagiere de vieilleſſe & ancienneté. Argumẽt eſt choſe faincte, laquelle toutesfoys à peu quelque foy eſtre faicte. Ainſi que ceux des comedies. Iceluy genre de narration lequel appartient aux perſonnes doit auoir langaige plaiſant, facecieux, ioyeux & recreatif. de telle ſorte qu'en Terẽce parlant par la perſonne de Soſia diſant.

Hiſtoire.

Argumẽt.

Le propre de la narration appartenant aux perſonnes.

Si ie vous mens aucunement
Ce n'eſt grand cas certainement:
Car ſans mentir en ceſte affaire,
Ainſi m'a coutume eſt de faire.
Ainſi que lon faiſoit la guerre
Ie m'en fuyoy' de la grand erre:
Cregnant d'auoir aucunemeut
Vn coup de fleſche ſeulement.

L'auteur.

Sẽblablemẽt diuerſité d'eſprit, de ſorte qu'il ſoit tãtoſt graue, tõtoſt legier & incõſtant. Deſperãce bõne ou mauaiſe. Ainſi qu'Ouide a fait par la perſonne de Dido parlãt de Cychee diſant.

Eſpitre. 7.

Son noble pere & ſa mere eſtant vieux,
De leur beau filz plaiſant & gracieux,
Si m'ont donné eſpoir & aſſurance,

Pour

Pour auec moy faire ſa demourance.

La meſme du contraire dans Virgile. Eneide. 4.

I'ay bon eſpoir qu'entre les eaux profondes,
Ou les rochers grandz & dangereux ſont, Des maſures.
Si les bons dieux aucune puiſſance ont
Punition cruelle en porteras.

De crainte & doute qu'on a de quelque choſe.

Comme en Senecque diſant.

Le Roy qui eſt trop craintif,
Eſt chetif,
Et indigne de couronne:
Car ceſt art il doit auoir
De pouuoir,
Souffrir enuie felonne.
Le ſert deſloyal,
Du troſne loyal,
C'eſt honte craintiue:
Qui donne à vn Roy
En don & otroy:
Laſcheté chetiue.

La meſme en Plaute diſant.

Vertu & grand' auctorité,
N'ont iamais bon accord enſemble:
L'vne eſt rempli' de ſeureté,
L'autre terreur & crainte aſemble.

De ſuſpiciõ et doute. Ainſi qu'aux eſpitres d'O- Epitre. 7.
uide Dido ſe doutant d'eſtre groſſe d'Eneas, diſant.

Possible est il que de toy suy' laissee
Grosse d'enfant de par toy engroyssee
Et qu'vne part de ton desloyal corps
Repose en moy, dont i'ay piteux recours.

De desir souhait et regret, cõme en la mesme espitre peu cy deuãt dicte de Dido à Eneas disãt.

Certainement si Dieu veux ou dispose
L'auteur. *Que tu me l'aisse estant la tienne espose:*
Plus cher aymasse & mieux fust aduenu
Qu'oncques vers moy tu ne feusse venu.

Eneide. 4. La mesme en Virgile Maron de Dido, desirant estre grose d'Eneas, disant.

Aumoins si i'eusse auant que t'en fouyr,
Des Masures. *Peu conceuoir enfant & en iouyr*
Issu de toy.

De dissimulation ou faut semblant, soit de faire ou non faire quelque chose. Ainsi qu'en iceluy mesme disant.

Eneid. 4.

Mais mieux voudroy' ou que la terre basse
Fondist souz moy au lieu par ou ie passe,
Ou que le pere eternel par encombres
Des Masures. *De foudre & feu me iettast droit aux ombres*
Ombres d'enfer, qui pallez ont les formes,
Et nuict profonde ains que par faictz enormes
O chaste honneur ie t'entame vne foys
Ou que i'enfreingne aucunement tes loys.

Du changement & varieté des choses, ainsi qu'vn peu deuant en iceluy mesme liure des

Eneides

Eneides de Virgile, disant..

Quel nouuel oste est venu maintenant
Loger chez nous? Comme est il aduenant,
De contenance & port de bon visage?
Combien vaillant d'armes & de courage. Des Masures.
Certes ie croy (& vaine foy n'ay point)
Qu'il est extrait des haut dieux de tout point.
Les cœurs vilains sont couardz de nature.

De misericorde, pitié & compasion, laquelle on peut auoir de la misere & fascherie de quelcun. Ainsi qu'en Virgile, disant. Eneide. 4.

O de quelz sors son estrange aduenture
La tourmenté: qu'elles guerres ouuertes Des Masures.
Racontoit il qu'il a toutes souffertes.

De mutation & changement de fortune par laquelle tantost sommes bien & heureusemẽt: ou au contraire meschantemẽt & malheureusemẽt, cõme en Virgile parlãt de Dido disant. Eneide. 4.

La playe au vif Dido trop malheureuse
Brusle sans cesse: & par la ville toute Des Masures.
Errente va ou sa fureur la boute.

De dommage inesperé, tel qu'aux Eneides de Virgile Maron d'Anne seur de Dido, parlant d'icelle mesme, disant. Liure. 4.

Doncq' appreſtoit à la fin tourmens telz
Ceſt appareil des feuz, & des autelz:
Dequoy premier me plaindre en ce point
Labandonnee? En mourant tu n'as point Des Masures.

Ta seur (Helas) pour compaigne voulue
Qu'a ceste mort te feusse resolue
De m'appeller.

Eneid. 10. De reiouissance & soudaine liesse de telle sorte qu'en Virgile Maron: & aux chans diuers de Marot au cantique de la Royne, sur la maladie & conualescence du Roy, disant.

Or a mon Dieu d'en haut ouy ma voix
Et mis à fin l'espoir qu'en luy i'auoys
Sus suyuez moy au temple ie m'en vois
Luy rendre grace.

Marot. *Ostez se noir, ostez moy ces prefaces*
Chantant des mortz, ostez ces tristes faces:
Il n'est pas temps que ce grand dueil tu faces
Pays heureux.

Et finablement de yssue & ioyeuse fin des choses, telle qu'elle doit estre es comedies: & telle qu'elle est à la fin de Virgile, introduissant Turnus parlant à Eneas, disant.

Eneide. 12.
Vers toy ie ploye en signe de victoire,
Pourtant qu' à tous elle est toute notoire:

L'auteur. *Enuers moy doncq' n'euze d'aucun diffame,*
Quand tu voudras prend l' Aŭiuie à femme.

Vray est toutesfoys qu'en cultiuant & exercẽt icelles choses, plus aysement se pourront acquerrir & comparer: A cause que par lóg vsage & exercitation il n'est possible qu'on ne puisse

comparer

comparer & acquerir quelque choſe, car comme dit Orace parlant des biens, leſquelz ſont acquis par veiller, trauailler, & par bon conſeil, diſant.

L'homme prudant par bien veiller,
Par ſongneuſement trauailler, L'auteur.
Par bon conſeil, & par prudance,
Acquert de grandz biens l'affluence.

La meſme en Virgille diſant.

De grand trauail ſouuent par euidence
Vient vne grand' & riche recompenſe.

Maintenant doncques cõuient ouurir & parler d'iceluy gẽre, qui appartient à la verité, par lequel pourrons plus facilemẽt & auec artifice traiter les choſes vrayes, ſans falace & trõperie.

Des propres & particulieres vertus de la narration. Septieſme chapitre.

TRoys choſes principales principalement la narration doit auoir, qu'elle ſoit breue, clere, & vray ſemblable: leſquelles pourtant que ne ſommes ignorans qu'elles ſont neceſſaires & conuenãtes à l'Orateur futur: auons deliberé les dõner à cognoiſtre, en demonſtrant la conuerſation & vſage d'icelles. Or doncques la narration ſe fera breue, ſi commençons, à conter au lieu, le-

quel ſera veu eſtre plus neceſſaire & expediant: delaiſſant icelles choſes, leſquelles aucunemẽt ne ſont digne d'eſtre contees, ramanteues, & rememorees. Car comme dit Orace parlant du commencement de la guerre, commencee pour le rauiſſement que fiſt. Paris de la belle Grecque, diſant.

Et le retour de Diomede pas
Ne va conter des la mort & treſpas
De Meleagre: ou deux œufz recenſer
Pour des Troyens la guerre commencer:
Touſiours il tant à finir ſon propos
Pelletier. *Et au milieu rend l'auditeur diſpos*
A conſeuoir les choſes precedentes
Qu'omiſes a comme bien euidentes:
Et ce qu'il voit ne pouuoir prendre teint
En eſcriuant aucunement n'attaint.
Et tellement ſes fictions pallie,
Ainſi le vray auec le faut il lie,
Que le milieu du premier ne differe,
Et que la fin au milieu ſe refere.

Cela obſeruant Virgile a pris Enee ſortant de Sicile, luy baillant la narration au milieu des choſes paſſees, l'induiſant de pluſieurs fortunes & aduerſitez. Outre luy meſme introduiſant Enee parlant a ſa mere diſant.

Eneide. I

Des maſures.

De Troye vn iour l'ancienne Cité
Partiſmes nous (ie ne ſçay ſi le nom

De ceſte Troye eſt paruenu ou non
A ton oreille) & ſur les mers diuerſes, Des maſures.
Auons eſté des tempeſtes aduerſes
Getté (par cas de fortune) en ces lieux.

Et ſi ſommairement narrons la choſe, de laquelle ſommes deliberés conter. Ainſi que ſi quelcun vouloit demonſtrer quelqu' homme auoir eſté tué cruellement & malheureuſemẽt, ne dira n'en quelle guerre ne de quelles armes, ne de quel coup, ne de toutes autres choſes ſemblables: mais de telle ſorte qu'a fait Ciceron en l'oraiſon pour A. Milon. Et ſi pourſuyuant noſtre narration & conte n'alons iuſques aux dernieres fins du commencemẽt des choſes, mais ſeulement iuſques à la choſe neceſſaire & conueniente. Comme en Homere *Iliade.7.* parlant par la perſonne du Heraut des Troyẽs, par iceux meſme enuoyé vers les Grecz pour leur denoncer la paction, laquelle les Troyens auoyent accordee enſemblement, lequel apres auoir narré la reſtitution d'Helaine, & ſon bagage, parle des mors diſant.

Mon Roy vous fait encore demander,
Si vous voulez vne treue accorder,
Tant ſeulement pour donner ſepulture
Aux corps giſants par la deconfiture
Du iour paſſé: & qu'apres cela fait, Salel.
La treue ſoit rompue: & ſans effait

Que lon retourne à la guerre pour voir
Qui doit l'honneur de la victoire auoir.

Vous voyez qu'en celle exemple il ne conte de ceux qui ſont mortz, ne de quelles gens il ont eſté occis, & mis à mort, ne de quelles armes, ne de quel coup il ont eſté abbatus. Si ſemblablement n'vſons de tranſition aucune, comme d'vn propos en l'autre. Si par erreur ne nous eſgarons & eſlõgnons du ſubiet, duquel nous-nous ſommes propoſé traicter. Car comme dit
„ Ciceron Erreur n'eſt autre choſe, que ſe fouruoyer & eſgarer de la choſe, de laquelle vou-
„ lons parler en la narration de noſtre oraiſon. Comme ſi quelcun diſoit Milon auoir eſté tué par Claude. Ou qu'Enee a eſté cruel & inhumain à ſon pere, ou qu'Hipolite a eſté luxurieux & plain de paillardiſe: deſquelz toutesfois a eſté tout le cõtraire. Si nous, nous propoſons la fin des choſes, de ſorte que ce, qui a eſté dit premierement, ſe puiſſe aiſement entendre ſans nullement en faire propos & mẽtion. Ainſi que ſi quelcun diſoit eſtre venu de quelque lieu, il ſenſuit qu'il y auoit eſté premierement. Car nul ne ſçauroit ſortir de quelque lieu ou place, ſans y auoir entré premieremẽt. Parquoy de toutes icelles matieres ne parlerons plus outre: ſinon que non ſeulement il cõuient laiſſer les choſes, leſquelles nuyſent & portent dommage:

mage : mais auſsi celles, leſquelles ne ſeruent & nuiſent de riẽ a noſtre cauſe. Si deux ou pluſieurs fois ne repetons vne choſe, laquelle eſt plus grandement à blaſmer & vituperer. Combien toutesfois que les Orateurs & Poëtes de noſtre temps, ne l'ayent touſiours obſerué en leurs œuures, leſquelz ne font ſeulemẽt des redictes d'vn liure en l'autre : mais en vn meſme liure, ou pour mieux dire en vn meſme fueillet, & meſme page, preſt l'vn de l'autre de dix carmes. Et ſi finablemẽt nous gardons de pronõcer quelque choſe, laquelle (ſi deuant) a eſté pronõcee. De telle maniere qu'en ceſt' exẽple.

» Ie ſuy allé à ta maiſon, apres qu'à ta maiſon i'eu
» eſté, ie frapay à la porte, apres qu'à ta porte i'eu
» frapay, ton fils me reſpondit, apres que ton
» fils m'eut reſpondu, ie cõgneu que tu n'eſtois
» à la maiſon, apres que i'eu congneu que tu
» n'eſtois à ta maiſon, ſoudain ie m'en allay au
» marché, apres que ie fu allay au marché, ie te
» vi, apres que ie tu veu, ie t'allay embraſſer, a-
» pres que ie tu embraſſé, nous fumes boire à ta
maiſon. La meſme que quelquefois Ciceron a tiree de quelque ancien Poëte, diſant.

Narration vicieuſe.

Symon eſtant deſſus le ſoir venu
Dedans la ville & la Cité d'Athaine:
Eſtant venu comme vn homme incongnu
Il a conſeu vne eubuche certaine,

L'auteur.

A vne vierge encore de bas aage.
Ayant ainſi doncques l'embuche faicte,
L'a emmenee en outre ſon courage
De force grand' par iceluy parfaicte.

Clere narration. Narration clere & reluiſante pourrons auoir, ſi ce dequoy a eſté parlé premierement: auſsi l'expoſons & declarons premierement, & les dernieres dernierement. Et ſi gardons inuiolablement l'ordre & collocation des choſes, & des temps. Ainſi que les faitz & actez ſerons faitz: afin que plus aiſemẽt il puiſſent ſembler auoir quelque fois eſtez faitz. En ce lieu certainement eſt grandement à conſiderer, que rien ne ſoit dit & proferé auec trouble dérompant l'orde & diſpoſition des choſes. De telle ſorte qu'en ceſt exemple de bien & mal parler. Mais puis que tant eſt aux affections la vertu & perturbations de l'eſprit, qui es congneue & exercee actions, que toutes les choſes qui voulontairement ſont faictes ont louange merite ou vitupere: pour les forcees pardon & non voulontaires & miſericorde quelque fois il eſt à ceux poſsible neceſſaire, qui la vertu cherchent & eſtudient de congnoyſtre expliquer & definir, ce qu'eſt voluntaire en choſe chacune ou forcee. Il conuiendra pour bien & ornement parler dire en ceſte ſorte. Mais puis que la vertu eſt tant aux affections & perturbations de

Mauuaiſe exemple.

l'eſprit,

„ l'esprit, qu'es actions exercees & congneues: &
„ que pour les choses qui se font voluntairemẽt,
„ on merite louange ou vitupere: pour les non
„ voluntaires & forcees pardon, & quelquefois
„ misericorde il est posible necessaire à ceux, qui
„ cherchent & estudient de congnoistre la ver-
„ tu, expliquer & definir ce qui est en chacu-
„ ne chose voluntaire ou forcee, cest exemple cy
„ deuant aleguee est d'Aristote. N'auec obscuri- *Ethiques.3*
té, inuolutions, & enuelopemens: car obscurité est droictement faicte, comme, quãd on dit quelque parolle ou quelque diction en autre signification, quelle n'est pas en son propre & particulier. N'auec ambiguité & doute, par laquelle lon puisse entendre le contraire, qui n'est entendu par le Rheteur ou Orateur. De
„ telle sorte qu'en ceste exemple, disant. O Iuges
„ il est tout cler & plus que manifeste. Milon a-
„ uoir tué Claude. N'auec nouueauté, ou contre la coutume & vsage, laquelle chose se refere principalemẽt aux vocables, motz, & dictions. Comme si quelcun disoit pour soing & attention, auriculatiõ. Et que semblablemẽt n'vsons de transitions & passemens de chose en l'autre: cest que nous ne delaissons & mettons en oubly les choses appartenantes à noz negoces & affaires, pour traicter des autres, qui ne seruent & aydẽt nullemẽt à nostre profit & vtilité. Que

ne cõmẽsons nostre narratiõ trop auãt, laquelle chose auons amplement declaree en l'Exorde & commencement. Que ne poursuyuons trop outre, craignant de laisser les choses, lesquelles principalement appartiennent & sont cõme necessaires à la matiere, de laquelle parlons en nostre oraison. Et que finablemẽt suyuons toutes icelles choses, suyuant inuiolablement l'enseignement & instruction du chapitre dernier. Car d'autant plus que la narration sera breue & suiecte : d'autãt sera elle aussi plus clere, & de plus facile intelligence. Pour toutes lesquelles choses, apporterons exemple de Virgile, touchant la destruction de la ville de Troye introduisant Enee parlãt à Dido disant.

Eneid. 2.

Au camp des Grecz estant les capitaines
Las & rompus des guerres incertaines,
Et repousez du sort des destinees
Contraire à eux tant de longues annees,
Par art diuin de Pallas la tresforte
Ont vn cheual basty grand de la sorte
D'vne montaigne, & les costes pliees
Font de sapin & de planches siees:
Faignant laisser vn veu fait & construict
Pour leur retour, tel en estoit le bruict.
Lors en prenant par sort aucun d'entre eux,
Tous gentz d'eslite, au costé noir & creux
Secretement mettre & clorre les font:

Des Masures.

Et ont

Et ont emply du ventre bien profont
La grand' cauerne, ou furent enfermés
Tant qu'il y peut de fortz hommes armés.

Vrayſemblable narration ſe fera, & approchãte de verité, ſi diſons ainſi que la coutume le demande & requiert, ſans nullement eſtre impertinant au contraire à l'vſage & coutume: & ainſi que l'opinion, & la nature le deſire. Car ſe ne ſeroit choſe bien conſonante à vn macquereau, lequel veut breuement obtenir ſa requeſte, faire mẽtion à quelque femme de paillardiſe & chaſteté enſemblement: ſi diligemment cõſiderons & regardons l'eſpace du tẽps. Deux temps ſont, dõt le premier que les Grecz appellent χρονον eſt, vn deux, pluſieurs, vn iour, vn moys, vn an, ou partie, & moytié d'iceluy. L'autre qu'iceux meſme nõment καιρον eſt, oportunité, & occaſion, lequel ce conſumme des faitz & geſtes des hommes. Faitz & geſtes des hommes ſont guerres, paix, ſedicions, ſacrifices, ieux, feſtes, vendenges, moiſon, & dormir. Ainſi que les dignitez des perſonnes (non pas des hõneurs, offices, & magiſtras d'iceux) mais de la perſonne, de laquelle tu veux parler eſt capable & digne: car la circonſtance eſt de telle façon, que ſi tu ne narroys de la dignité & capacité de la perſonne: elle ne ſeroit aucunement vray ſemblable & approchante de verité.

ne cómẽsons noſtre narratiõ trop auãt, laquelle choſe auons amplement declaree en l'Exorde & commencement. Que ne pourſuyuons trop outre, craignant de laiſſer les choſes, leſquelles principalement appartiennent & ſont cõme neceſſaires à la matiere, de laquelle parlons en noſtre oraiſon. Et que finablemẽt ſuyuons toutes icelles choſes, ſuyuant inuiolablement l'enſeignement & inſtruction du chapitre dernier. Car d'autant plus que la narration ſera breue & ſuiecte: d'autãt ſera elle auſsi plus clere, & de plus facile intelligence. Pour toutes leſquelles choſes, apporterons exemple de

Eneid. 2. Virgile, touchant la deſtruction de la ville de Troye introduiſant Enee parlãt à Dido diſant.

Au camp des Grecz eſtant les capitaines
Las & rompus des guerres incertaines,
Et repouſez du ſort des deſtinees
Contraire à eux tant de longues annees,
Par art diuin de Pallas la tresforte
Ont vn cheual baſty grand de la ſorte
Des Maſures. *D'vne montaigne, & les coſtes pliees*
Font de ſapin & de planches ſiees:
Faignant laiſſer vn veu fait & conſtruict
Pour leur retour, tel en eſtoit le bruict.
Lors en prenant par ſort aucun d'entre eux,
Tous gentz d'eſlite, au coſté noir & creux
Secretement mettre & clorre les font:

Et ont

Et ont emply du ventre bien profont
La grand' cauerne, ou furent enfermés
Tant qu'il y peut de fortz hommes armés.

Vrayſemblable narration ſe fera, & approchãte de verité, ſi diſons ainſi que la coutume le demande & requiert, ſans nullement eſtre impertinant au contraire à l'vſage & coutume: & ainſi que l'opinion, & la nature le deſire. Car ſe ne ſeroit choſe bien conſonante à vn macquereau, lequel veut breuement obtenir ſa requeſte, faire mẽtion à quelque femme de paillardiſe & chaſteté enſemblement: ſi diligemment cõſiderons & regardons l'eſpace du tẽps. Deux temps ſont, dõt le premier que les Grecz appellent χρονον eſt, vn deux, pluſieurs, vn iour, vn moys, vn an, ou partie, & moytié d'iceluy. L'autre qu'iceux meſme nõment καιρον eſt, oportunité, & occaſion, lequel ce conſumme des faitz & geſtes des hommes. Faitz & geſtes des hommes ſont guerres, paix, ſedicions, ſacrifices, ieux, feſtes, vendenges, moiſon, & dormir. Ainſi que les dignitez des perſonnes (non pas des hõneurs, offices, & magiſtras d'iceux) mais de la perſonne, de laquelle tu veux parler eſt capable & digne: car la circonſtance eſt de telle façon, que ſi tu ne narroys de la dignité & capacité de la perſonne: elle ne ſeroit aucunement vray ſemblable & approchante de verité.

Et ſeroit tout ainſi que ſi tu diſoys Cató auoir eſté totalement adonné à gourmãdiſe & paillardiſe, ou Sylla doux & clemẽt, ou Ceſar cruel & inhumain : deſquelz toutesfois a eſté tout le contraire. Si cõſiderons l'oportunité des lieux, eſtre propre & conuenable a faire telle meſchãceté, ou non: car ſe ne ſeroit choſe vrayſemblable qui diroit quelque acte mauuais auoir eſté fait ou en vn marché, ou autre place publicque, meſme enuiron midy. Si ſuyuant bon cõſeil & raiſon demãdons la choſe auoir eſté, ou non, faicte. Pourtãt que la cauſe, laquelle attribuons à meſchãſeté, malefice, & mauuaitié: eſt doublement diuiſee, en raciocinatiue, & impulſiue. Doutant que rien ne ſe refute, nous maintiendrons ou le temps auoir eſté court, ou n'auoir eu nulle cauſe, ou le lieu n'auoir eſté idoyne & propice, ou qu'iceux hommes n'euſſent ſceu faire, ou endurer. Si la choſe, de laquelle faiſons propos & mention eſt, nõ ſeulement vrayſemblable, mais vraye: ne faudra toutesfois moins obſeruer toutes icelles choſe ſuſdictes en la narration: car ſouuentesfois il arriue (ſinon qu'icelles choſes y ſoyent accommodees) que meſme verité, ne peut aucunemẽt perſuader & faire foy enuers les auditeurs ou iuges. Mais ſi la choſe eſt faite d'autant plus icelles choſes, y doyuent eſtre induſtrieuſemẽt

Deux parties de meſchanceté.

&

& inuiolablement conſeruees, laquelle choſe Virgile Maron n'a oblice parlant par la perſonne de Simon diſant. Eneide. 2

Quand eſt de moy mẽr ie ne veux point
Que ne ſoy' Grec vela le premier point:
Et ſi fortune en qui rigueur abonde
A fait Simon miſerable en ce monde, Des Maſures.
Elle qui tant eſt meſchante & ſera
Menteur pourtant Simon point ne fera.
Si d'auanture &c.

Voyez diligemment tout au long icelle exemple, & vous verrez comment & par quelle maniere Simon pour mieux cõfirmer & auerer ſa manſonge, narre premieremẽt choſe, non ſeulement vrayſemblable, mais vraye: ſi (voulons auoir foy aux enciens poëtes) puis vient à conter icelles, qui totalemẽt ſont fauſſees & eſlongnees de verité, diſant.

Souuent les Grecz ont voulu prendre fuite
Leuer le ſiege, & ſans plus de pourſuite
Se retirer deuers la Grecque terre, Des Maſures.
Eſtant laſſez d'vne ſi longue guerre.
Pluſt or aux dieux qu'il fut fait dela ſorte,
Mais la tourmẽte &c.

Dauantage conſiderez comment il fainct de cautelle grãde, ne vouloir declarer aux Troyés le ſecret des Grecz, diſant.

Feux de lumiere eternelle & ſans fin,

Preſentement ie vous inuocque, afin
D'eſtre temoins, i'appelle auecques vous
Vouſtre puiſſance inuiolable à tous:
Des Maſures. *L'autel auſsi & l'execrable eſpee*
Laquelle i'ay nagueres eſchapee,
Et ceſt attour dont i'eu la teſte ceinte
Eſtant voüe aux dieux hoſtie ſainte
Il m'eſt permis, il eſt iuſte & licite
Que des Grecoys ie deſcouure & recite
Les droictz ſecretz: il m'eſt iuſte & permis
De les hayr comme mes ennemis,
Et rendre à tous manifeſte & ouuert
Ce que ſecret ilz tiennent & couuert:
Car plus aux loys du pays nullement
Ne ſuy tenu: Troye &c.

Outre voyez comment & de quelle façon il faint le cheual de boys, auoir eſté baſty pour donner & faire offrande à la deeſſe Pallas: laquelle (comme ilz diſoyent) ilz auoyent iritee, oſtãt ſon effigie & image du temple ſacré, beau & plaiſant: auec vne main ſouillee & teinte de ſang, diſant.

Ilz ont baſty ceſt effigie grande,
Des maſures. *Dont ilz ont fait à Pallas vne offrande,*
Pour ſon image & digne pourtraiture:
Et pour purger leur crime & forfaiture.

Certainement il conuiendra finement & ſagement diſputer d'icelles choſes, dans leſquelles

l'on

l'on verra estre les tables ou sont les escritz autentiques & enciens, approuuez de plusieurs gens d'autorité, & la ou lon verra estre l'approbation de quelque ferme & constante autorité, digne de foy & persuasion. De telle sorte que Cicerõ a fait en l'oraison pour son maistre Archias Poëte, lequel Luculle Nioyt estre du nombre des Citoyens Romains: & semblablement Virgile. Toutes icelles choses, lesquelles (iusques icy) auons traictees, le mieux qu'il nous a esté posible: conuiendront (cõme i'estime) sans aucune altercation auec les autres enseignemẽs et preceptes de l'art: sinõ que de nouueau auons inuenté, aucunes choses propres et conuenantes à l'insinuation, contre l'opinion de tous les autres Rhetoriciens & Orateurs. Combien toutesfois qu'en nostre langue maternelle aucũ n'ait encor' escrit d'iceluy art. Sinon Antoyne Fauclin, lequel a traduit seulement quelques parties des figures: & quelque peu de la prononciation, laquelle auons regettee iusques en nostre troysiesme liure: & les figures pareillemẽt dans nostre quatriesme: lesquelz (comme auons dit) nous vous paracheuerons le plus diligemment qu'il sera posible, baillant de toutes choses exemples, ainsi qu'en iceluy premier. Pour ceste heure conuient traicter ce que (cy deuant) auons delaissé. Mais à

cause que desia auons disputé de l'inuentiõ des choses, par laquelle le deuoir & office del'Orateur est cõsumé: mettrõs peine de nõ moins industrieusemẽt & laborieusement les chercher, cõme verrõs estre requis, & ainsi que l'vtilité de la chose le demãdra. Apres qu'aurõs premieremẽt quelque peu parlé de la diuisiõ des causes.

De la diuision des causes. Huictiesme chap.

LA diuision des causes est distribuee en deux parties, dont la premiere nous demonstre, qu'à la fin & borne de nostre narration, deuons ouurir de quelle chose nous consentons auec l'aduersaire: & quelle chose demeure en altercation & debat: si les choses, qui nous sont vtiles & profitables conuiennent, ainsi qu'en cest' exẽple disant. Entre l'aduersaire & moy y a grand » debat & altercation, touchant la personne de » la Royne Clitanestra, laquelle a esté furieuse- » mẽt mise à mort, par la main d'Aurestes sõ pro- » pre fils: pour sçauoir s'il l'a fait par droit, ou si » luy à esté permis par iugement & arrest. Du cõ- » traire. Il est tout cler & manifeste le Roy Aga- » menon mon propre pere & geniteur, auoir esté » cruellement & malheureusement tué par Cli-

taneſtra ſa femme. Toutesfois il nyent n'eſtre permis prendre vengence de mes parens, de mon pere actiuement, & de ma mere paſsiuement. Incõtinant cela faict pourrons par apres plus commodement vſer de diſtribution, laquelle eſt diuiſee en deux parties enumeration & expoſition. d'enumeration vſerons, ſi par nombre diſons la choſe, de laquelle nous ſommes propoſé parler, ainſi qu'en Virgile Titire fait voulant demonſtrer eſtre grandement obligé à Ceſar, luy attribuant (non ſans cauſe) les honneurs diuins: cy deuant alegués, parlant meſme d'icelle enumeration. Et en vne eſtrene de du Bellay à de la Haye, diſant.

Deux parties de diſtribution.
Enumeration.
Eglogue. 1.

Ie t'offriroy' les dons,
Qui furent les gardons
Des plus vaillans de Grece:
Ou l'or malicieux,
Qui tenteroit les yeux
D'vne chaſte Lucrece:
Ie t'offriroy' encor
L'ambicieux, threſor,
Que le marchant auare
Au plus pres du matin
Pille pour ſon butin
Au riuage barbare.

Du Bellay.

Ciceron pere d'eloquẽce Latine fait troys parties d'enumeration, en l'oraiſon pour Murene:

» & en l'oraiſon pour Pompee, diſant. Il me ſem-
» ble tres vtile & profitable de premierement ex-
» poſer du genre de la guerre: Puis apres de la
» magnitude & grandeur. Et conſequemment
» de la diligence, laquelle doit eſtre neceſſaire-
» ment en vn Empereur, Roy ou capitaines d'i-
» ceux. Icelle (comme dient pluſieurs Rhetori-
ciens) ne doit auoir de nombre que trois par-
Inſtruction. 4. ties. Combien que Quintilien n'auere gran-
demẽt iceux: veu meſme que les Dialecticiens
ne lont touſiours obſerué, & encor' moins ob-
ſeruent de noſtre temps. Ainſi qu'en pluſieurs
Dialecticiens l'on peut voir, leſquelz en font
tantoſt deux, tantoſt trois, & tantoſt cinq.
Aquoy ſ'accorde Ciceron en l'oraiſon pour S.
Roce faiſant d'auantage que trois parties d'e-
» numeration diſant. Maintenant ie diray de
» l'eſtat & maniere de faire de Seſte Roce. Pre-
» mierement du genre de vie, de ſa nature, de ſes
» meurs, de l'incredible amour qu'il a touſiours
» eu enuers les bons, de l'eſtude & grand deſir,
» qu'il a eu de conſeruer & garder le ſalut de la
» Republicque, & auſsi de l'oyſiueté & pareſſe
» des precepteurs. Autre exemple au commẽce-
» ment de la complainte du deſeſperé, compo-
ſee par du Bellay diſant.

Qui preſtera la parolle
A la douleur, qui m'afolle?

Qui donnera les accens
A la plainte qui me guide:
Et qui laſchera la bride
A la fureur que ie ſens?
Qui baillera double force du Bellay.
A mon ame, qui ſ'efforce
De ſoupirer mes douleurs?
Et qui fera ſur ma face
D'vne l'armoyante trace
Couler deux ruiſſeaux de pleurs?

Cela certes eſt fort douteux & perileux à colloquer en vſage, ſoit ou que plus ou moins tu en mette en vſage: car elle engendre à l'auditeur ou iuge ſuſpicion, que tu l'as baſtie pour deſceuoir & tromper: pourtant que l'artifice ainſi fait ne diminue en rien foy & perſuaſion: ains tant ſ'en faut qu'il ocmente & emplifie enuers l'auditeur ou iuge. Nous voyons le pere d'eloquence Latine auoir ingenieuſement vſé des deux genres enſemblement. Pourquoy (comme ie penſe) ne ſera point mal fait (en enſuyuant vn tel maiſtre que ceſtuy) d'en vſer. Car n'eſt ce pas au choir & electiõ du baſtiſſeur de mettre & diſpoſer tout autant d'eſtages en ſon baſtiment que bon luy ſemblera? Expoſition ſe fera ſi breuement & ſuccinctement explicons la choſe, de laquelle ſommes deliberés parler en noſtre oraiſon. Ainſi qu'en l'Andrie, Teren- Expoſitiõ.

ce à fait, parlant par la personne de Simon à Dauus, disant.

L'auteur.

Tu entendras tout au commencement
De tout le fait la cause entierement,
De point en point: & de mon fils la vie,
Le mien conseil que de faire ay enuie
Tu congnoistras. Et ce qu'en ceste chose
Veux estre fait sans faire aucune pose.

En sa partition il a premierement exposé pourquoy il à parlé premierement de la vie de son fils Pamphile: puis apres de son conseil. Maintenant passons à la confirmation.

De la confirmation & confution. Neuuiesme chapitre.

TOute esperance de gaigner & toute raison de persuader est colloquee en la confirmation & confutation: car par apres l'exposition faicte de noz argumens & silogismes, & les contrarietés objectees dissoulues: le deuoir & office de l'Orateur sera droictemẽt parfait & accomply. Puis doncq' que toute esperance de gaigner est en icelles confirmation & confutation, les deux ensemblement pourrons narrer, incontinant auoir congneu la constitution & determination des causes. D'icelles toutesfois est grand

debat & altercation entre les eſcriteurs ou eſcriueurs de ceſt art. A cauſe que du temps iadis les vns en faiſoyẽt deux, les autres trois, les l'autres quatre, & les autres qui iuſques à la concurrance de huict ſont paruenus: les autres qui d'autres ont voulu eſtre principales. Ciceron toutesfois n'enſigne que quatre, leſquelles il appelle coniecturelle fin, qualité & action. Pluſieurs ſemblablement ſont, leſquelz n'en font ſeulemẽt que troys generales: ce que meſme Ciceron a induſtrieuſement obſerué. Lequel à laide de Dieu enſuyuerons, d'autãt qu'il nous ſera poſible, comme le prince de tous les Orateurs. D'autres ſont qui plus appertement les nomment coniecturelles, legale, iuridicielle, finition, tranſlation, ambiguité, raciocination, eſcrit & ſentence, deſquelles traicterons aux loys contraires. Conſtitution premierement eſt, la premiere deprecation du defendeur, conioincte auec l'accuſation de l'accuſateur. Conſtitutions doncques (comme auons dit) troys ſont coniecturelle, legitime, & iuridicelle. Coniecturelle premierement eſt, quãd il ya quelque altercation & controuerſie du fait, ainſi diſant.

De l'inuẽtion. I.

En ſon de oratore.

cõſtitutiõ.

Trois parties de cõſtitution.

Coniecturelle.

Aiax eſtant dedans vne foreſt,
Se ſouuenant de l'ort fait ſans arreſt
Par luy commis, en tres grande folie:

De ſon eſpee a ſa force affoyblie.
Dont Vliſſes en ce lieu ſuruenu,
Apperceuant le corps de mort tenu:
L'auteur. *Si prend l'epee eſtant meu de pitié*
Et la tira du corps par amitié.
Tantoſt apres d'Aiax le propre frere
(Comme l'on dit tant ſeulement de mere)
Dit Teucer voyant ſon frere mort,
Aupres duquel Vliſſes d'eſprit fort
Tenoit vn gleſue (aigu & inhumain
En rouge teint) dedans ſa dexſtre main.
La pardeuant les iuges fait venir
Pour à la mort le faire paruenir.

Voyant qu'en ceſt' exemple la verité ne ſe peut chercher par probations legitimes: il la faudra ſçauoir par cõiecture, & ſera nommee cauſe coniecturelle. *Legitime.* Legitime eſt, quand par vn eſcrit, ou pluſieurs il ſengendre altercation ou controuerſie: Laquelle eſt diuiſee en ſix parties (ainſi que ſi deuant auons dit) eſcrit & ſentence, loys contraires, ambiguité, definition, tranſlation, & raciocination. De l'eſcrit & ſentence tout premierement traiterons. Or *De l'eſcrit et ſentẽce.* doncq' de l'eſcrit & ſentence ſengendera debat, ſi la volonté du legiſlateur l'on voit aucunement contreuenir & eſtre contraire à iceluy eſcrit, en ceſte maniere. S'il eſt quelque » loy, laquelle commande que ceux, leſquelz

pour

„ pour la tempeſte & tormente de la mer delai-
„ rons leur nauire, perdent tout. Et quelle ſoit
„ auec tout ce qui ſera dedans à ceux, leſquelz
„ ſerons demeurés en icelle: ſi d'auanture & de
„ cas fortuit, la nauire vient à ſauueté & bon
„ port. Or il eſt ariué que pour la tempeſte &
„ tormente de la mer, tous enſemble ont delaiſ-
„ ſé la nauire, & ſe ſont mis dedans la naſſel-
„ le, (laquelle on à de coutume attacher au co-
„ ſté de la nauire ou grand baſteau) fors ſeu-
„ lement vn pauure malade, lequel à cauſe de
„ la maladie, de laquelle il eſtoit lié ne ſceut (ain-
„ ſi que les autres) fuir aucunement. Toutef-
„ fois (ſans l'aide d'iceluy) fortuitement la na-
„ uire c'eſt trouuee à ſauueté & bon port: icel-
„ le maintenant iceluy demeuré pocede. Mais
„ le marchant venu auquel appartenoit la na-
„ uire, icelle demande comme ſiene. Parquoy
icelle conſtitution d'eſcrit & ſentence eſt le-
gitime. Des loys contraires ſe compoſera al- *Loys contraire.*
tercation & debat, ſi entre pluſieurs vne loy
commande faire quelque choſe, laquelle l'au-
tre defent, ne voulant aucunement permettre
icelle eſtre miſe à execution. Ainſi qu'en ceſt'
exemple. La loy defent à celuy, lequel treſiu-
ſtement aura eſté condamné de rendre l'ar-
gent iniuſtement pris à l'adminiſtration &

» gouuernement de la Republicque, d'auoir ou
» faire oraiſon en aſſemble de congregation de
» peuple, l'autre loy veut & ordonne eſtre nom-
» mé par l'augure en aſſemblee & congrega-
» tió de peuple celuy, lequel doit obtenir et eſtre
» en la place du mort, deuant la fin & expira-
» tion de ſon magiſtrat. Maintenãt quelqu' Au-
» gure condamné de rendre & reſtituer l'argent
» furtiuement pris, à nommé celuy, lequel doit
» obtenir la place du treſpaſſé. Dont vient que
» l'on demande ſi l'eſt digne d'amande, de pei-
ne, ou argent. Partant icelle conſtitution des
D'ambiguité. loys contraires, eſt legitime: D'ambiguité &
Amphibologie ſengendera debat, ſi en vne
ſentence l'on voit eſtre deux ou pluſieurs ſens:
c'eſt à dire quãd en vne ſentence ſont deux ou
pluſieures ſignifications, ou quand pluſieurs
choſes, ſe peuuent aiſement entendre deſſus.
Ainſi qu'en ceſt' exemple d'vn pere de famil-
le, lequel voulant par ſon teſtament & derniere
volũté eſlire ſon fils pour ſon heritier dit en
» ceſte ſorte. Ie veux que par Tulius mon filz ſoit
» deliuré à Terence ma femme, trente liures pe-
» ſant de veſſeaux d'or, tel qu'il luy plaira. Icelle
» tout incontinant (iceluy pere de famille treſ-
» paſſé) demande les veſſeaux precieuſement
» ouurés & mirelifiqués: c'eſt aſçauoir faitz d'ex-
» cellente & magnifique façon. Tulius mainte-

nant

» nant luy confesse bien deuoir trente liures pe-
» sant de vesseaux d'or: mais telz & de telle fa-
» çons, qui les luy plaira bailler: la mesme par
ses vers disant.

S'esbayst on si d'apresent la femme,
Au courtisan ne porte plus d'amour?
Veu qu'en son cœur la bauerie infame
Est tant parfaite & remplie de clameur.

Icelle constitution d'ambiguité & Amphibologie est legitime. De definition se constitura altercation & debat, si demandons comment & par quel nom s'appellera le fait, duquel l'ad- Definitiõ.
» uersaire & nous debatons, en ceste sorte. Apres
» que L. Saturninus eut premierement apporté
» la loy Frumẽtelle, afin de diuiser les blés, pour
» la sixiesme & quatriesme partie d'vn soul: qui
» est de ce temps au pris de quatre & de six tour-
» noys le boysseau. Quintus Cœpio, qui pour
» lors estoit Questeur de la ville de Rome, tout
» incontinant & en vn mesme temps à demon-
» stré aux Senateurs & principaux de la ville, nõ-
» més Peres conscritz: que les greniers de la ville
» ne pourroyent aucunemẽt porter telle largesse
» & prodigalité. Adonc d'icelle chose les Peres
» conscritz persuadé ont consulté, disant que si
» Lucius Saturninus vouloit continuer de vou-
» loir mettre en effait icelle loy Frumẽtelle: que
» sans doute c'estoit contre & au destriment de

» la Republicque. Pour toutes icelles choſes L.
» Saturninus n'à laiſſé de la vouloir faire porter,
» commançant des lors à la diuulguer. Dont ce
» voyans ſes compaignons en magiſtrat & offi-
» ce, ont tout d'vne voix incontinant commen-
» cé à contredire, ſ'oppoſant cela eſtre fait. Com-
» bien toutesfoys qu'ilz feuſſent tous contrai-
» res, n'a laiſſé de la vouloir porter, en appor-
» tant la hotte ou panier, dans laquelle eſtoit la
» table, la ou eſtoit icelle loy eſcrite, que les
» Grecz appellent κύρβεις. Mais Q. Cœpio voyant
» iceluy L. Saturninus vouloir (contre toute l'o-
» pinion & aduis des Peres conſcritz) porter
» icelle loy: a ſoubitement deſrompu les pons,
» c'eſt à dire les eſchelles & degrés, par leſquelz
» l'on montoit en la chaire, en laquelle l'on ſe
» mettoit pour dire & prononcer les loys, l'em-
» peſchant de librement monter ou deſcendre.
» Deietant & ruant par terre le panier, dans le-
» quel les loys eſtoyent eſcrites: faiſant effort &
» impetuoſité auec gens de bien. De telle ſorte
» qu'il empeſcha qu'icelle loy fuſt aucunement
» diuulguee & miſe en effait. Pour laquelle fai-
» ſant Q. Cœpio fut accuſé de laiſmaieſté, c'eſt
» àſçauoir d'auoir offencé la maieſté de celuy, le-
» quel vouloit porter ou faire porter vne loy tant
» ſainte & ſi ſi bonne à la Republicque. A tout le
» moins pour ceux, lequelz n'euſſent pas eſté

beaucoup

„ beaucoup chargés d'argẽt. A cauſe que par icel-
„ le loy Frumentelle, il euſſent eu le boyſſeau de
„ blé à bon marché & à vil pris. Et auſsi qu'il ne
„ luy eſtoit aucunemẽt permis de ce commettre:
„ pourtant qu'il eſtoit de moindre & plus petite
„ office qu'iceluy L. Saturninus, lequel pour lors
„ obtenoit la dignité du Tribun du peuple. Par-
tant ſelon definition icelle conſtitution eſt le-
gitime & receuable. De tranſlation ſe conſtitu- *Trãslatiõ.*
ra altercation ou debat, ſi diſons failloir dife-
rer & reculler le temps: ou pource qu'iceluy, le-
quel eſt en la paction & accord n'eſt encor' ex-
piré: ou qu'il conuient changer l'accuſateur:
pourtant qu'en iceluy a haine, rancune, ire &
quelque nottement de faueur: Ou les Iuges.
Ainſi que ſi quelcun eſtoit aiourné à compa-
royſtre par deuant vn autre iuge que le ſien.
En ceſte maniere vn Eccleſiaſtique par deuãt vn
lay, ou vn lay, par deuant vn Iuge Eccleſiaſti-
que. Les Grecz auoyẽt de coutume vſer d'icelle
partie de conſtitution, par tranſlation enuers
les Iuges Criminelz. Mais de noſtre temps en
vſons ſouuentesfois au droit Ciuil. A cauſe que
la ſcience du droit Ciuil, nous aydera grande-
mẽt enuers icelle cõſtitution legitime, laquel-
le appartient à la tranſlation. Toutesfois ne
lairrons de quelque fois vſer d'icelle partie, la-

quelle appartient & eſt propre aux criminelz.
" Diſant quelcun auoir eſté accuſé de larcin pu-
" blicq, lequel a pris & enleué des veſſeaux d'or
" ou d'argent, d'vn lieu priué & particulier. Tout
" ainſi que ſi nous diſions d'vn ſacrilege, le-
" quel combien qu'il n'ayt pris & enleué la cho-
" ſe ſacree d'vn lieu ſacré: pource toutesfois ne
" laiſſe d'eſtre ſacrilege & larron des choſes ſa-
" crees. Dont iceluy accuſé incontinant apres
" auoir vſé de definition, pourra commode-
" ment & à ſon profit, demander finement que
" ceſt que larcin priué ou larcin publicq. Diſant
" qu'il faut pluſtoſt l'accuſer de larcin priué, que
" publicq: parquoy tel partiſſement de legitime
conſtitution, arriue rarement aux iugemens criminelz: pource que les exceptions du pallays (leſquelles aydent grandemẽt à la tranſlation) ſont, es actions priuees, & non es iugemẽs. Certainemẽt celuy perdra ſa cauſe, lequel ne fera comme il appartient & eſt neceſſaire à ceux, leſquelz veullẽt gaigner leur cauſe. Pour ceſte cauſe finement & cautement lon regarde, ſi ſuyuant les loys il eſt commode & profitable à l'accuſé. Et que premierement lon face iugement pour ſçauoir ſil eſt permis & licite à l'accuſé d'accuſer, ou non. De raciocination, par ſimilitude d'vne loy à l'autre ſinuentera altercation, ſi ſans propre loy la cauſe vient en iugement,

Raciocination.

iugement, laquelle occupe finement par similitude & paragouuement des loys, aux autres,
„ en ceſte ſorte. La loy eſt, que celuy, lequel ſe-
„ ra trouué eſtre enragé, forcené, furieux ou
„ hors du ſens: ſon bien, comme terres, vignes,
„ meubles, or, argent, & autres choſes ſembla-
„ bles: ſoit promptement deliuré à ſes parens.
„ La loy eſt, que celuy, lequel ſera trouué eſtre
„ condamné d'auoir tué & mis à mort ſon pere
„ ou mere ſoit, promptement enuelopé & entor-
„ tillé dedans vn ſac, de cuir: puis apres ietté dedans vn fleuue courrant & bruyant. La loy eſt, que ſi par teſtament & derniere volunté, vn pere de famille peut droictement diſpoſer de tous & vn chacun ſes biens, tant heritage, que maiſons, meubles, & autre choſes ſemblables à luy appartenant, par ſucceſsion ou autrement. La loy eſt, que ſi vn pere de famille, treſpaſſe ſans faire & ordonner de ſon teſtament. Tous ſes biens meubles & immeubles, ſoyent tout incontinant deliurés à ces parens: tant du coſté du pere que de la mere ou en defaut d'iceux, aux plus proches de ſa race & affini-
» té. Or Maleolus Citoyen de Rome a eſté con-
» damné, par iugement & arreſt d'auoir treſpaſſé
» ſa mere: dont tout incontinant ſa bouche, c'eſt
» aſçauoir toute ſa teſte, a eſté enuelopee & ru-
» demẽt entortillee d'vn ſac de cuir, lequel (com-

» me diſent les enciens) eſtoit de peau de loup
» ou louue, & ſes piez choſſés de ſouliers de bois,
» que de noſtre temps vulgairement on appelle
» ſabots.. Puis cela fait fut ſubitement mené
» dans la priſon ou chartre. Peu apres ceux, leſ-
» quelz le defendoyent ont porté les tables en
» icelle priſon : dedans leſquelles on eſcriuoit les
» teſtamens. Et en ſa preſence, & en la preſence
» des temoins à ce competant & requis, ont di-
» ligemment fait ſon teſtament & derniere vo-
» lõté. Ainſi que la coutume du droit le requiert.
» Dont apres la punition faite (ſuyuant la loy
» cy deuant dicte) de luy : Ceux leſquelz par le
» teſtament eſtoyent demeurés heritiers, tous
» & vn chacun ſes biens pocedent, prenant ſans
» aucun empeſchement les fruitz & emolumens
» d'iceux : iuſques à tant que le frere puiſne dudit
» Maleõlus, lequel auoit debaſtu & plaidé con-
» tre luy, pour luy faire bailler icelle punition:
» demandaſt (ſuyuant la loy d'Agnation) auoir
ſon bien, comme à luy appartenant. D'icelle choſe certainement ne ſ'apporte aucune loy certaine, pour l'approbation d'icelle. Toutesfois ſi eſt ce que pluſieurs loys ſemblables ſe peuuent apporter : deſquelles Ratiocination ce naiſt & engendre, pourquoy il à peu par droit faire ou non faire teſtament. Nous auons (cõme i'eſtime) aſſés paſſablement & breuement

demon-

demonſtré comment, & par quelle maniere icelle partie de conſtitution, pourra eſtre legitime & bonne. Pour ceſt' heure, doncques diſons de la conſtitution iuridicielle, laquelle eſt diuiſee en deux parties, vn peu cy deuant dictes.

De la conſtitution iuridicielle.
Dixieſme chapitre.

CONſtitution iuridicielle ſera, ſi ſans debat & altercation l'on confeſſe le fait enſemblement. Et ſi l'on ſenquiert ſi par droit il a eſté fait, ou nõ. D'icelle conſtitution deux parties ſont, deſquelles l'vne eſt appellee abſolue, & l'autre Aſſomptiue. Abſolue tout premierement ſera, ſi diſons la choſe meſme, laquelle eſt faicte eſtre droictement & iuſtement faicte, de telle ſorte que nul autre argument, ne luy peut eſtre aucunemẽt attribué & obiecté au palais. Ainſi qu'en ceſt' exemple, d'vn iouëur de farces
» & autres fables ſemblables, diſant. Eſtant quel-
» que iouëur mõté ſur le teaſtre ou echafaut, à nõ
» mé par ſon propre nõ Actius Poëte comicque.
» Lequel ſe voyãt l'a accuſé de matiere d'iniure,
» diſant qu'il ne luy eſtoit permis de le nommer

Deux parties de cõſtitution.

Abſolue.

» en iceluy lieu publicq, & que cela luy tournoit
» à deshonneur & vitupere. Dont lors Mimus se
» voyant ainsi accusé par Actius, ne dit autre
» chose: sinon qu'il demande, si n'est pas parmis
» de nommer celuy publicquement: duquel le
» nom est baillé par escrit, pour publicquement
Assumptiue. & manifestement iouer. L'assumptiue partie sera, si de soy mesme & de sa propre vertu, la defence est infinie & de basse condition. Et si elle s'approuue des choses externes propremẽt ioinctes & accõmodees à icelle. D'icelles quatre parties sont appellees, concession, remotion du crime, translation du crime, & comparaison. Concession doncques sera, si le defendeur requier la faute, laquelle il a perpetree luy estre pardonnee. Et est diuisee en purgation, & deprecation. Purgation sera, si l'accusé où defendeur nie la chose, laquelle il a faicte auoir faicte tout de gré & de meure deliberation: ainsi qu'en cest' exemple disant.

Quatre parties d'assumptiue.

Concessiõ.

Deux parties de cõcession.

Purgatiõ.

I'ay bien forfait helas ie le confesse,
Mais quoy? pourtant en doy'-i' auoir detresse,
Veu que de gré ie ne l'ay perpetray:
Et que sans doute auec luy là i'entray
Sans nul conseil, & panser à l'affaire
Que ce meschant a voulu vers moy faire.

L'auteur.

Troys parties de purgation.

Icelle est diuisee en fortune, imprudãce & necessité. De fortune premierement, comme de

Fortune.

Cœpio

Cœpio ſe purgeant enuers les Tribuns du peuple, de la perte de ſon oſt & exercite. D'imprudance ainſi que de celuy, lequel fiſt punition du ſeruiteur, qui auoit tué ſon maiſtre, auparauant que les tables fuſſent ouuertes, dans leſquelles le teſtament du maiſtre eſtoit: par lequel iceluy ſeruiteur eſtoit affranchi & mis en liberté: c'eſt à dire hors de ſeruitude, de laquelle il vſoyent au temps paſſé. De neceſsité comme du ſouldart, qui auoit promis à ſon capitaine de retourner tout incontinant au iour prefix, & nommé par iceluy capitaine: lequel ne retourna pas. A cauſe des eaux, leſquelles auoyent cru qui, l'empeſcherent de retourner. Deprecation ſe naiſtera, ſi par conſeil & expreſſe deliberation, le defendeur ou accuſé confeſſe auoir offancé: ſuppliant le Preſidant ou Iuge ſon offance luy eſtre pardonnee. Ainſi qu'au Prophete Dauit diſant.

Imprudance.

Neceſsité.

Deprecation.

Pſeau. 7.

Ne vueilles pas o Sire,
Me reprendre en ton ire
Moy qui t'ay irrité:
N'en ta fureur terrible
Me punir de l'horrible
Tourment qu'ay merité.
Ains ſeigneur viens eſtendre
Sur moy ta pitié tendre,
Car malade me ſens.

Marot.

Santé doncques me donne
Car mon grand mal eſtonne,
Tous mes os & mes ſens.

Cela preſques iamais n'ariue à l'vſage & coutume du Palays, ſinon qu'on plaide pour quelcun, duquel pluſieurs choſes ſont veües droictement eſtre faictes: comme ſi les biens faictz d'iceluy, lequel on defend ſont euidens & manifeſtes: les metterons en lieu commun par amplificatiõ. De laquelle ſi apres diſputerons. Car certainemẽt encor' qu'il euſt fait cela ainſi que dictes: ſi eſt ce toutesfois que pour ces biẽs faitz, leſquelz par ſi deuant il a faitz, cela luy deuroit eſtre pardonné. Vray eſt qu'il ne requiert rien luy eſtre pardonné, pource qu'au regard de ſes biensfaits il ne luy ſemble auoir aucunement offencé. Pourquoy icelles choſes n'arriuent en iugement Criminel. Mais pardeuant les Preſidens & Conſeillers Ciuilz: ou par deuant les Empereurs & Roys: ou par deuant les congregations & aſſemblees du peuple.

Trãslatiõ. Tranſlation du crime ſ'accomplira, ſi ne nions le crime & malfait, lequel auons perpetré. Et ſi demonſtrons l'auoir fait pour crainte & terreur de quelque autre fait. Ainſi qu'en ceſt' exemple diſant.

A ſon plaiſir ie fu habandonnee
Outre mon cœur: mais ce fut pour terreur

Du Dieu d'amour: qui m'auoit ordonnee
Pour auec luy coucher ſans faire erreur.

La meſme d'Oreſtes, lequel ne nie aucunement n'auoir tué ſa mere: mais dit icelle en auoir eſté cauſe, pourtant que pour mieux parfaire & accomplir ſon adultaire, elle auoit mis à mort Agamenon ſon pere. Et que ſi elle n'euſt fait cela, qu'auſsi ne l'euſt il treſpaſſee & iamais miſe à mort. Remotion du crime ſe colligera, ſinon ſeulement deſchaſons le crime & malfait, mais auſsi deſchaſons icelle coulpe & en quelqu' homme la transferons, ou la conferons en quelque autre choſe, comme en quelque loy contraire. La coulpe doncques en l'homme ſe transferera, ſi accuſons celuy d'homicide, lequel confeſſe auoir tué P. Sulpicius. Lors iceluy reſpondra le crime eſtre fait par le commandement des magiſtras affermẽt iceux non ſeulement l'auoir commandé: mais auſsi auoir demonſtré la raiſon, pourquoy il a eſté licite de le faire. De la choſe la coulpe ſe paragonnera, ſi quelcun defend par iugement & arreſt du peuple, ce qui toutesfois eſt cõmandé faire par teſtamẽt & derniere volõté de quelqu' hõme. Ainſi qu'en ceſt' exẽple d'vn hõme, leql par ſon teſtamẽt ordõna quelcũ pour ſon heritier, moyẽnãt que par iceluy ſa ſtatue & image

Remotion du crime.

fuſt colloquee au marché publicq. Dõt incontinant (luy mort) iceluy heritier, fait ſon deuoir de vouloir mettre ou faire mettre ladicte ſtatue & image audit marché publicq. Laquelle choſe luy fut defendue par les Tribuns du peuple diſant n'appartenir à vn priué & particulier eſtre erigé par effigie en iceluy lieu, ne laiſſe toutesfois iceluy heritier à poceder les biẽs. Maintenãt les plus proches parens d'iceluy teſtamentaire requerent à ioüir des biens à eux appartenants par droicte ligne. Pourtant qu'apres la mort dudit teſtamentaire, il n'a colloquee la ſtatue & image audit marché ou place publicque: ainſi que par le meſme teſtament il eſtoit tenu. Pour a laquelle choſe repondre, iceluy heritier ne nie pas n'auoir colloquee ladicte image au marché publicq: mais raporte la cauſe aux Tribuns du peuple: leſquelz luy ont defendu d'aucunement la colloquer en lieu ou place publicque. De comparaiſon la cauſe conſiſtera, ſi de deux choſes diſons auoir eſté neceſſaire de l'vne ou l'autre faire: mais que celle, laquelle auõs faite pour pluſieurs raiſons eſtoit la milleure & plus expediente de faire en ceſte maniere. De C. Põpilius, lequel ſe voyant ainſi de toutes pars aſsiegé & enuironné des Françoys, qu'il n'eſtoit poſsible deſchaper en aucune maniere, ſans le congé & permition d'iceux.

cõparaiſon.

d'iceux. Incontinant delibera parlementer auec le Coronal de l'armee Françoyse. Auquel parlemẽt fut accordé, que delaissans les membres & empeschemens de la guerre, telz que sont armes, beliers, desquelz Ciceron fait mention. Maintenant de nostre temps auons au lieu d'iceux l'artillerie, focõneaux, harquebuse, & pistolletz, tous bastons à feu, & leurs rempars, leurs vins, leurs blés, leurs vescelles, & toutes autres choses semblables: il s'en yroit auec son exercite. De laquelle chose (si tost faite) ne se faut grandement esbahir. A cause que de nature les Françoys ont de coutume (principalement à la guerre) estre clemens & misericordieux enuers les estrãgiers. Parquoy Caius Pompilius delaissant dõcques les membres de la guerres s'en est allé emmenant seulement son execite. Pour laquelle chose fut appellé en iugement, pourtant qu'il auoit offencé la magesté Romaine. A cause qu'auparauant que de ce faire, les en deuoit aduertir. Quelles constitutions & ordõnaces sont, auõs (comme i'estime) asses abondamment & à foyson demonstre. Conuient doncques maintenant enseigner comment, & par quelle maniere les conuiendra traiter: tout incontinant auoir demõstré quelle chose faudra en la cause des deux parties c'est asçauoir pour l'accusateur & de- *office.1.*

fendeur : en laquelle toute raiſon de l'oraiſon ſe conferera.

De la raiſon & l'vſaige d'icelle. vnſieſme chapitre.

Raiſon. LA conſtitution inuentee, conuiendra tout incontinant chercher et inueſtiguer la raiſon. Raiſon eſt, par laquelle ſe confirmera la cauſe contenant en elle defence, laquelle ſert grandement à l'accuſateur & defendeur. Parquoy cõuient vn peu longuement demourer en icelle, afin de plus aiſement & principalement l'enſeigner par exẽples diſant. Veu qu'Aureſtes cõfeſſe auoir treſpaſſé ſa mere Clitaneſtra : ſinon qu'il apporte raiſon pourquoy il a fait, ſa cauſe tourne au rebours. Pourquoy craignant de la perdre apporte la raiſon, diſant. Icelle auoit premierement tué mon pere. A ceſte cauſe raiſon (comme deſia i'ay dit) n'eſt autre choſe, que la choſe contenante defence. Sans laquelle le crime & me fait confeſſé ne ſçauroit (tant peu ſoit il) aucunement longuement durer contre la ſentence & iugement. Doncques raiſon inueſtiguee, faudra chercher la confirmation & corroboration de l'accuſateur : c'eſt à dire quelque choſe, laquelle contienne en

ſoy,

ſoy, quelque ferme & conſtant argument, au porfit & vtilité de l'accuſateur. De laquelle il ſaidera contre la raiſon du defendeur (cy deuant dicte) apres qu'Aureſtes aura diuulgué ſa raiſon diſant. Ie l'ay à bon droit & iuſtement miſe à mort : car icelle auoit tué & treſpaſſé mon pere. Du ferme & conſtant argumẽt l'accuſateur vſera, diſant. Combiẽ toutesfois qu'il l'euſt eſté licite de la faire mourir, il ne t'eſtoit pas pourtant permis de toy meſme et de ta propre main la mettre à mort, ſans auoir eſté condamnee par iugement & arreſt. Or maintenant il eſt neceſſaire que de la raiſon du defendeur: & du ferme & conſtant argument de l'ac- accuſateur ſengendre queſtion. Laquelle nõmerons iudication que les Grecz appellent κρινομενον, qui vaut autant que, ie t'appelle en iugement. Icelle ce conſumera de la cõiunction du ferme & conſtant argumẽt de l'accuſateur: & de la raiſon du defendeur. Ainſi qu'en ceſte exemple diſant. I'ay pour la vengence du treſpaſſement de mon pere Agamenon, tué & miſie à mort ma propre mere. L'autre dira. Eſt ce fait iuſtement & à bon droit au fils de treſpaſſer ſa mere, ſans premierement auoir eſté ordonné par iugement & arreſt. Maintenant cõuiendra trouuer indicatiõ en icelle raiſon, c'eſt aſçauoir la voye & maniere de conferer le fer-

me & conſtant argumẽt de l'accuſateur: auec la raiſon alleguee du defendeur. Parquoy doncq' iudication inuentee faudra conferer & paragonner toute l'oraiſon à icelle. Entre toutes cõſtitutions & toutes parties de conſtitution: icelle voye de iudication eſt trouuee: fors ſeulement entre la conſtitution iuridicielle. Car certes en icelle, raiſon ne ſe cherche & inueſtigue aucunement pourquoy il a fait, pourtant qu'il nie tout aplat l'auoir fait. Et ſemblablement le ferme & conſtant argument de l'accuſateur ne ſe treuuent, pource que quand l'on ne le fait, il ne faut point demander la raiſon pourquoy il a eſté fait. A ceſte cauſe, ſelon intention & inficiation ſe conſtitura iudication, ſeulement es choſes coniecturelles, diſant. Intention, ô Vliſſes tu as tué Aiax, inficiation, Ie ne l'ay pas tué certainement. Des deux iudicatiõ ſe fera pour ſçauoir ſ'il la fait ou non. Toute raiſon des deux oraiſons tãt de l'accuſateur que du defendeur (Ainſi que ſi deuant a eſté) eſt à paragonner à icelle iudicatiõ. Mais ſi d'auanture pluſieurs conſtitutions ou partie de conſtitution ſont, ſeront ſemblablement pluſieurs iudications & queſtions en vne meſme cauſe. Toutesfois elles ſont toutes trouuees & recueillies par ſemblable raiſon, voye, & maniere. Nous auons comme il me ſemble (Madame)

dame) asses studieusement pris peine (si par tel nom estude si bonne & profitable doict estre appellee) de breuement & clerement declarer les choses, desquelles (iusques icy) auons proposé traiter. Maintenant pourtant que la grandeur & magnitude d'iceluy premier volume auons veu grandement s'accroystre: sommes deliberés d'icy apres par ordre plus commodement & auec plus d'industrie exposer la reste des choses au liure sequent. Doutant que pour l'abondance des lettres & elemens, n'engendrasiés en vostre esprit quelque lasseté & paresse, laquelle peust aucunement retarder vostre tresdiligent & tresuertueux esprit. Mais ie crains (Madame) que toutes icelles choses ne se despeschent, vn peu plus tardiuement que vostre esprit ardemment ne le desireroit. De laquelle chose vous en fauldra (si cest vostre plaisir) asigner la principalle cause, en la grandeur & dificulté de l'instruction, d'iceluy art: puis apres en noz empeschemens: desquelz sommes tant tourmentés qu'aucunement n'auons sceu presque trouuer la fin & borne d'iceluy premier. Toutesfois nous adreserons, & d'autant que noz affaires (desquelles par vostre moyen i'espere estre à deliure) pourtant qu'à vous seule en appartient la cognoissance serons par vous totalement diminuees & auec

anties : auec plus grande diligence & induſtrie pourſuyueront. Acelle fin que pour la beueuolence & amitié, laquelle (de voſtre grace) aues vſé & vſeres enuers moy, ſoit ce mien petit liuret, lequel auons diligemment amoucellé & entaſſé enſemble, par nous ordonné à voſtre treshaute & vertueuſe volonté. Concluant le total par ſes vers, diſant.

Or donc bonté grande
Deſſus nous eſpande
Ma tres noble dame:
Ainſi qu'en entente,
Eſpoir & attente,
A ſ'il qui reclame.

FIN.

Moy Remy le Reminoys, moy Remy demeure a Paris, et y moy et mon
varlet de mon Logis, dans branslez ie ne puis, ie ne puis, dans branslez
ie ne puis dormir Dyo. Ie me gorins et y'embrasse, sur eg de bette
Ie la iette, Ie mis le nez moy remise ie ami ay moy iabradis dans bra
ie destache ay ma brayette, ie fis sortir iay Foly, Hay Foly fut le
abiee sauta dans ne pabradis dans brusles ie ne puis ne pas
sans branslez Ie ne puis dormir.

Ie la Cte Hay de Fontaquin, a la saison nouvelle Ie me monte
ma my de fontaquin qui dormoit sur eg de bette Hay fontaquin tir lir
Hay fontaquin tir lire, Ie mis le my. moy trotteloy fontaquin, dans le
remise ie, elle sestria y Faut fontaquin, qui me my doulx dans le
Hay, iay fontaquin tir lir a lire, Hay fontaquin tir lire.
Ie dous y dous monstre fontaquin, tondut dous fusses flutes,
dous fusses flutes, dutout dous draps dy remuant eg de sesse
iay fontaquin tir lir a lire iay fontaquin tir lire
Mray Dieu de pabradis fontaquin, que ma mere estoit aise, et ma
elle dort la fenestre du rue, et tabourin dans flesse Hay fontaq
tir lir a lire, Hay fontaquin tir lire.